



## Contrat Local de Santé

## du Grand Libournais


2018 – 2023

### Préambule : Le contexte du Contrat Local de Santé du Grand Libournais

#### 1. Présentation des éléments de diagnostic partagés entre les cosignataires

Le Grand Libournais s'étend sur un ensemble de 136 communes regroupées en 5 EPCI : les Communautés de Communes du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais, de Castillon-Pujols, du Pays Foyen et la Communauté d'agglomération du Libournais. Il accueille 157 000 habitants soit plus de 10 % de la population du département.

Situé entre la métropole bordelaise et le département de la Dordogne, le Grand Libournais est également frontalier de la Charente-Maritime au nord et du Lot-et-Garonne au Sud.



Le Grand Libournais est structuré autour d'une dichotomie urbain/rural relativement marquée entre :

- la partie ouest orientée vers la métropole bordelaise comprenant l'agglomération libournaise, second pôle économique de Gironde;
- et l'est du territoire situé à proximité du département de la Dordogne plus isolé et sous l'influence de l'aire urbaine de Bergerac.

Les dynamiques territoriales à l'œuvre conduisent inexorablement à une lecture différenciée, les disparités territoriales se creusent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la Métropole bordelaise. Elles révèlent l'apparition d'un « arc de la pauvreté », qui irradie le nord et l'est du Grand Libournais. L'espace rural vieillissant de la vallée de la Dordogne, et le bassin industriel en reconversion de la vallée de l'Isle concentrent les plus grandes difficultés sociales.

Plusieurs formes d'inégalités socio-territoriales en lien avec des déterminants de santé, sont sources d'inégalités d'accès aux soins, ne garantissent pas les mêmes conditions de vie et peuvent par ailleurs interroger sur les habitudes de recours aux soins et les pratiques de renoncement aux soins de certains habitants :


- Les indicateurs de précarité (taux de pauvreté, part des ménages imposés sur le revenu, bénéficiaires de prestations de la CAF à bas revenus et bénéficiaires du RSA) sont plus élevés en comparaison à l'échelle départementale en particulier sur la partie nord-est et sud-est du territoire. Ce constat est inhérent à la structure de la population du territoire qui se caractérise par une surreprésentation d'ouvriers, de salariés à faible niveau de qualification et la présence de populations spécifiques telles que les communautés de gens du voyage et les saisonniers.
- Le déficit de mobilité constitue un frein en matière d'accès aux soins des personnes les plus fragiles et dépendantes (handicapées, personnes âgées ou exclues). Il contribue aux inégalités territoriales en matière de santé dans les zones relativement isolées, en particulier autour de Sainte-Foy-la-Grande/Pineuilh qui ne dispose d'aucun réseau de bus et d'une liaison ferroviaire relativement fragile.
- Les parts de logements vacants et de logements potentiellement indignes dans le parc privé sont très importantes.

Les principales problématiques de santé identifiées et partagées par les acteurs du territoire :

- Le phénomène de désertification médicale fait apparaître une situation plutôt fragile de l'offre de santé libérale. Le renouveau démographique des médecins doit être anticipé afin d'éviter à minima que ce phénomène ne tende à s'accroître dans les années à venir. La densité de médecins généralistes est en-deçà des moyennes départementales et régionales et la densité de médecins spécialistes est deux fois inférieure à celle du département (notamment pour les pédiatres, psychiatres et gynécologues, kinésithérapeutes, psychologues et podologues).
- Le manque de lisibilité entre les différents dispositifs et partenaires de santé et du social contraint l'orientation et la coordination des parcours de soins santé des personnes, notamment fragiles (personnes âgées et en situation de handicap).
- Les dispositifs de maintien à domicile dans de bonnes conditions des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie restent perfectibles. Bien que les services soient présents sur le territoire, l'accompagnement du vieillissement de la population doit être anticipé. Une attention toute particulière est nécessaire en matière de soutien et de relais des aidants familiaux.
- Le non recours aux droits en matière de santé et non recours aux soins chez les personnes en situation de précarité est une problématique prégnante sur le Grand Libournais inhérente à la structure spécifique de la population locale.
- Les troubles psychiques sont particulièrement nombreux et importants et les dispositifs d'orientation et de prise en charge sont insuffisants

## **2. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du PRS Nouvelle Aquitaine**

Le Projet Régionale de Santé (PRS) est le document de référence qui fixe la politique de santé de la région. Le PRS de Nouvelle-Aquitaine sera adopté au plus tard fin avril 2018 et déterminera les orientations de santé à 10 ans.



Le PRS s'articule autour de 5 objectifs qui seront déclinés dans chaque département au regard des besoins de la population :

- **Développer la prévention et la promotion de la santé ;**
- **Favoriser l'accès aux soins, à la prévention et à l'accompagnement** (sur les plans social, géographique et de l'organisation, notamment des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et des personnes les plus démunies) ;
- **Renforcer la coordination, la qualité, la sécurité, la continuité et la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ;**
- **Améliorer l'organisation des parcours de santé** (coopération et coordination des acteurs de santé, ...) ;
- **Préparer et adapter le système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.**

### **3. Présentation de l'historique en matière de démarches locales de santé sur le territoire et modalités d'articulation possibles**

Dès juin 2015, La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) prenait, au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire, la compétence « Équipement de santé pluridisciplinaire et attractivité médicale ». Cette volonté politique visait à la fois l'objectif d'apporter son soutien en ingénierie et financier aux projets d'initiative publique ou privée concourant aux objectifs d'offre de santé équilibrée sur le territoire (maison de santé, centre de santé, etc) et également, de devenir partenaire des politiques de santé. En ce sens, La Cali a réalisé en 2016, à l'échelle de la nouvelle agglomération, un diagnostic santé afin de mieux connaître les besoins en matière de santé des habitants et d'améliorer l'offre et l'accessibilité aux services. La mise en place d'un Contrat Local de Santé est alors ressortie dans les préconisations de ce travail.

Depuis 2014 et la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il est à noter que les villes de Coutras et de Sainte-Foy la Grande sont entrées dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. Ainsi, elles ont signé un contrat de ville permettant de traiter les enjeux de développement urbain et de cohésion sociale au sein de leurs quartiers prioritaires inscrits. Ce dispositif leur permet notamment d'agir de façon intégrée et transversale sur les déterminants de santé des populations les plus défavorisées (cadre de vie, habitat, santé, insertion économique, éducation, sport, etc.).

La Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole, a également investi dans la réalisation d'une enquête de besoins auprès des personnes âgées et porte un projet de Maison d'accueil rural pour personnes âgées sur la commune des Artigues-de-Lussac.

Les équipements médicaux sont bien présents sur le territoire avec les centres hospitaliers de Libourne et de Sainte-Foy-la-Grande dont la direction est commune, et la Clinique Chirurgicale du Libournais. Afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé, plusieurs projets d'équipements de regroupement de l'offre de soins sont en développement ou en cours de réflexion :

- Maison de Santé Pluridisciplinaire à Rauzan (en fonctionnement depuis le mois de mars 2018), M.S.P. de Maransin et M.S.P. de Gensac dont les projets ont été validés par les services de l'A.R.S., réflexion en cours à Castillon-la-Bataille, Pellegrue et Saint-Emilion.
- Centre de Santé hospitalo-communal de Coutras, modèle expérimental hybride et précurseur en Nouvelle-Aquitaine porté par le Centre Hospitalier de Libourne, en partenariat avec la Mairie de Coutras, l'ARS et La Cali. Un autre centre de santé présentant le même mode d'organisation est en projet à Sainte-Foy-la-Grande.

Des dispositifs de coordination des professionnels et des acteurs santé et du social sont déjà existants sur le territoire ou en projet tels que :

- La Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA), dispositif porté par le CH de Libourne
- Le Groupement de Coopération Sanitaire Santé Mentale, Handicap, Vieillesse et Précarité du Libournais
- Le projet de mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale devant s'appuyer sur le Contrat Local de Santé du Grand Libournais

Des lieux et temps de concertation plus ou moins formalisés témoignent également des dynamiques partenariales locales en matière de santé et des dispositifs en faveur de l'accès à des soins de proximité restent à conforter.

## **Le contrat Local de Santé du Grand Libournais**

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-17, L.1435-1,

Vu les délibérations des différents signataires

Il est convenu ce qui suit :

### **Titre 1 : Champ du contrat**

#### **Article 1 : Parties signataires**

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
- Le Pôle Territorial du Grand Libournais
- La Communauté d'Agglomération du Libournais
- La Communauté de Communes du Fronsadais
- La Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
- La Communauté de Communes de Castillon Pujols
- La Communauté de Communes du Pays Foyen
- La Sous-Préfecture de Libourne
- La Région Nouvelle-Aquitaine
- Le Conseil Départemental de la Gironde
- L'Education Nationale
- Le Centre Hospitalier de Libourne
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde
- La Mutualité Sociale Agricole de la Gironde
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail en Aquitaine
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé - Chirurgiens-dentistes
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé – Pharmaciens
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé - Masseurs-kinésithérapeutes

## Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le contrat local de santé du Grand Libournais couvre le périmètre géographique qui correspond à celui du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais (PETR).

## Article 3 : Partenaires

Les partenaires s'engagent dans la démarche d'élaboration du Contrat Local de Santé du Grand Libournais. Ils partagent les axes stratégiques du CLS et sont associés à leur mise en œuvre.

## Titre 2 : Engagement des signataires

### Article 4 : Engagement des signataires

#### **L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine s'engage à :**

- Nommer un référent au sein de l'A.R.S.,
- Participer aux différentes instances dédiées au Contrat Local de Santé,
- Mettre à disposition exclusive des signataires du Contrat Local de Santé des services d'appui (interne à l'A.R.S. ou via des opérateurs financés à cet effet) tels que l'ORSNA et l'IREPSNA en matière d'observation, de conduite de projet et de formation,
- Inviter des élus des collectivités signataires du Contrat Local de Santé à la conférence du territoire de Gironde,
- Veiller à la bonne articulation entre le Contrat Local de Santé et les projets des différents acteurs qu'elle soutient sur le territoire du Libournais,
- Participer au financement d'un poste de coordonnateur qui sera porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais

#### **Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais s'engage à :**

- Nommer un élu référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Assurer le recrutement d'un coordonnateur au sein de ses services chargé d'intégrer durablement l'animation et la coordination du projet local de santé, de soutenir son fonctionnement et de communiquer à ce titre auprès des partenaires,
- Créer des espaces d'échanges et de concertation avec les acteurs locaux recensés, en s'assurant de la participation des habitants.

#### **Les 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale s'engagent à :**

- Nommer un élu référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Financer un poste de coordonnateur porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais selon une répartition proratisée au nombre d'habitants par EPCI.

#### **La Sous-Préfecture de Libourne s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Contribuer à la réalisation des objectifs du Contrat Local de Santé en veillant à la coordination des actions de l'Etat sur l'arrondissement de Libourne,
- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.



**La Région Nouvelle Aquitaine s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Articuler le Contrat Local de Santé et son Projet avec les actions et les moyens engagés à l'échelle du territoire du Grand Libournais,
- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.

**Le Conseil Départemental de la Gironde s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Contribuer à la réalisation des objectifs du Contrat Local de Santé dans le cadre des priorités départementales, en veillant à la cohérence des actions sociales et médico-sociales et en encourageant la coopération et la coordination des acteurs, des services et des établissements sur le territoire concerné,
- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.

**L'Education Nationale s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Articuler le Contrat Local de Santé et son Projet avec les actions et les moyens engagés à l'échelle du territoire du Grand Libournais,
- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.

**Le Centre Hospitalier de Libourne s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Articuler le Contrat Local de Santé et son Projet avec les actions et les moyens engagés à l'échelle du territoire du Grand Libournais,
- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.

**La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Articuler le Contrat Local de Santé et son Projet avec les actions et les moyens engagés à l'échelle du territoire du Grand Libournais,
- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.

**La Mutualité Sociale Agricole de la Gironde s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Articuler le Contrat Local de Santé et son Projet avec les actions et les moyens engagés à l'échelle du territoire du Grand Libournais,
- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.

**La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail en Aquitaine s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Articuler le Contrat Local de Santé et son Projet avec les actions et les moyens engagés à l'échelle du territoire du Grand Libournais,

- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.

**L'URPS des chirurgiens-dentistes s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Articuler le Contrat Local de Santé et son Projet avec les actions et les moyens engagés à l'échelle du territoire du Grand Libournais,
- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.

**L'URPS des pharmaciens s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Articuler le Contrat Local de Santé et son Projet avec les actions et les moyens engagés à l'échelle du territoire du Grand Libournais,
- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.

**L'URPS des masseurs-kinésithérapeutes s'engage à :**

- Nommer un référent chargé du suivi du Contrat Local de Santé,
- Avoir des représentants dans les différentes instances de pilotage, technique et de concertation,
- Articuler le Contrat Local de Santé et son Projet avec les actions et les moyens engagés à l'échelle du territoire du Grand Libournais,
- Fournir des données actualisées pour alimenter la veille territoriale.

Les cosignataires s'engagent à définir un programme d'actions partagé, le projet local de santé, à la rencontre des priorités de chacun.

<b>Titre 3 : Axes stratégiques et objectifs opérationnels</b>
---

Pour chacun des 4 axes énumérés ci-après, 2 problématiques devront être prises en compte de façon transversale :

- **l'équité territoriale**
- **la mobilité et l'accessibilité aux services**

**Article 5 : Axes stratégiques, objectifs opérationnels**

**5.1 Améliorer les parcours de santé des personnes**

- 5.1.1 Améliorer la coordination des acteurs**
- 5.1.2 Avoir une meilleure lisibilité de l'offre sur le territoire et faciliter les orientations**
- 5.1.3 Lutter contre le non recours aux soins**

**5.2 Renforcer l'offre de soins adaptée au territoire**

- 5.2.1 Favoriser l'attractivité du territoire**
- 5.2.2 Développer les pratiques innovantes**
- 5.2.3 Mettre en cohérence l'offre de soins sur le territoire**

**5.3 Promouvoir des habitudes de vie et un environnement favorables à la santé**

- 5.3.1 Favoriser une alimentation de qualité et la pratique d'activités physiques et sportives**
- 5.3.2 Adapter les habitats pour une meilleure santé**



**5.3.3 Développer et coordonner les démarches de prévention**  
**5.3.4 Améliorer la prise en compte des risques environnementaux**

**5.4 Améliorer le parcours de santé mentale sur le territoire**

**5.4.1 Développer la prévention et le repérage des personnes en souffrance psychique**  
**5.4.2 Améliorer la prise en charge et le suivi**  
**5.4.3 Développer un Conseil Local de Santé Mentale**

Le travail des ateliers thématiques (1 par axe) permettra de produire le Projet local de santé qui comportera le plan d'actions décliné en fiches, assorti d'un calendrier prévisionnel et stipulant précisément l'engagement des porteurs d'actions. Il sera ajouté au Contrat Local de Santé en tant qu'avenant.

Un travail d'expertise sera mené en continu par les différents groupes de travail pour actualiser l'état des lieux santé sur le territoire du Grand Libournais.

**Titre 4 : Gouvernance, pilotage et animation du contrat**

**Article 6 : Gouvernance et pilotage**

**Le comité de pilotage** est une instance de décision qui détermine les orientations du Contrat Local de Santé et s'assure de leur réalisation.

Il est composé des signataires. Il se réunit au minimum deux fois par an.

Chaque signataire désigne son représentant au comité de pilotage.

**L'équipe projet** prépare les réunions et les travaux du comité de pilotage.

Elle est composée de représentants de chacun des EPCI, du PETR du Grand Libournais et de l'A.R.S.

**Les groupes de travail** ont en charge de décliner concrètement les priorités du Contrat Local de Santé.

Chaque groupe traite un axe stratégique, décline ses objectifs intermédiaires en programme d'actions et en assure le suivi.

Ces groupes de travail sont animés par les membres de l'équipe projet et sont composés de représentants des signataires du CLS, des acteurs du territoire, dont les habitants. Ces groupes se réunissent autant que de besoin.

**L'assemblée plénière** est un large espace de concertation et de débat sur l'état d'avancement du Projet local de santé.

Elle est composée des signataires et des partenaires du Contrat Local de Santé ainsi que des représentants des habitants.

Elle se réunit une fois par an.

**Article 7 : Animation du contrat**

L'animation et la coordination du Contrat Local de Santé sont portées par le PETR à hauteur de 1 ETP.

L'A.R.S. Nouvelle Aquitaine participe au financement à hauteur de 15 000 euros par an.

**Titre 5 : Durée, révision et suivi du contrat**

**Article 8 : Durée du contrat**

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 ans, à compter de sa signature.

**Article 9 : Révision du contrat**

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces cinq années, par voie d'avenant.





## **Article 10 : Suivi et évaluation du contrat**

Les modalités de suivi et d'évaluation des actions du projet local de santé seront définies a priori et devront bénéficier d'une méthodologie pertinente et reconnu par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine afin de contribuer au PRS.

Elles concerneront :

- Le suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions, du respect des échéances...),
- L'évaluation des résultats des actions (formalisations d'indicateurs).

A Libourne, le 30 avril 2018

**Le Sous-Préfet de Libourne**



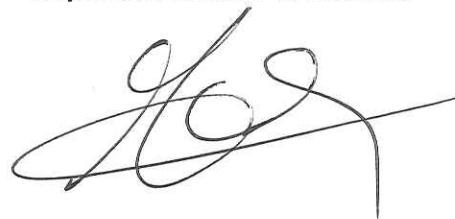
M. Hamel-Francis  
MEKACHERA

**Pour le Président de la Région  
Nouvelle Aquitaine,**



M. Alain ROUSSET

**Le Président du Conseil  
départemental de la Gironde**



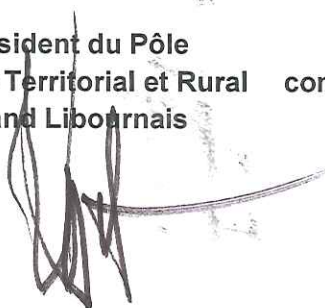
M. Jean-Luc GLEYZE

**Pour le Directeur général de  
l'ARS Nouvelle-Aquitaine,  
Le Directeur de la délégation  
départementale de la Gironde**



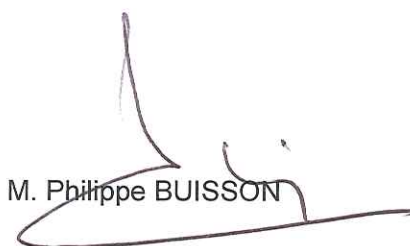
M. Olivier SERRE

**Le Président du Pôle  
d'Equilibre Territorial et Rural  
du Grand Libournais**



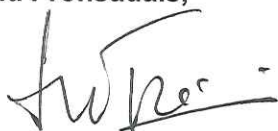
M. Marcel BERTHOME

**Le Président de la  
communauté d'agglomération  
du Libournais**



M. Philippe BUISSON

**La Présidente de la  
communauté de communes  
du Fronsadais,**



Mme Marie-France REGIS

**Le Président de la  
communauté de communes  
du Grand Saint Emilionnais**



M. Bernard LAURET

**Le Président de la  
communauté de communes  
de Castillon Pujols**



M. Gérard CESAR

**Le Président de la  
communauté de communes  
du Pays Foyen**



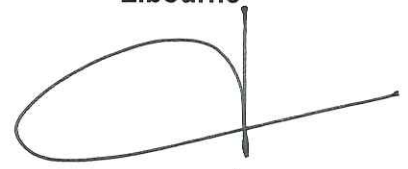
M. David ULMANN

**Pour l'Inspecteur académique  
de la Direction des services  
de l'Education nationale,  
L'infirmière conseillère  
technique adjointe**




Mme Sibel BEULATON

**La Directrice par intérim du  
Centre hospitalier de  
Libourne**



Mme Stéphanie CAZAMAJOUR

**Le Directeur de la Caisse  
primaire d'assurance maladie  
de la Gironde**



M. Philippe CLAUSSIN

**Le Directeur de la Mutualité  
sociale agricole de la Gironde**



M. Daniel ABALEA

**Pour le Directeur de la  
CARSAT Aquitaine,  
Le Directeur par intérim**



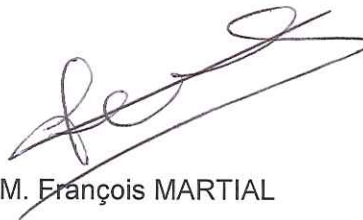
M. Bruno PONCET

**Le Président de l'URPS des  
chirurgiens-dentistes**



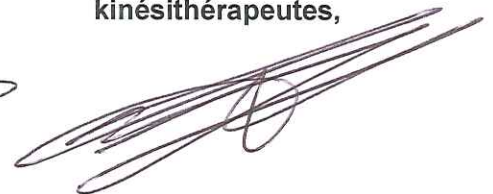
Docteur Jean DESMAISON

**Le Président de l'URPS des  
pharmaciens**



M. François MARTIAL

**Pour le Président de l'URPS  
des masseurs  
kinésithérapeutes,**



M. Lionel LAFOND

# Programme d'actions 2018-2023



## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

Le Contrat Local de Santé (CLS) est issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » du 21 juillet 2009. Il a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs santé, du social et médico-social un projet santé de territoire pour mettre en œuvre des actions qui répondent au plus près aux besoins de ses habitants. Cette démarche est garante d'une meilleure cohérence et efficacité des dynamiques territoriales en matière de santé. Elle permet la rencontre du Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine et des démarches locales de santé ainsi que des aspirations des collectivités territoriales.

Le CLS vise à décloisonner les champs d'intervention de chacun, à valoriser et conforter les dispositifs existants et à développer de nouvelles solutions pour des besoins en santé non couverts sur le territoire. Il favorise la mise en place de nouveaux partenariats et modes de coopération entre les acteurs.

### ► **Ce contrat repose sur l'engagement de 18 signataires :**

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais
- La Communauté d'Agglomération du Libournais, les Communautés de Communes du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais, Castillon-Pujols et du Pays Foyen
- L'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine
- La Sous-Préfecture de l'arrondissement du Libournais
- Le Conseil Départemental de la Gironde
- Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- L'Education Nationale
- La Mutualité Sociale et Agricole de la Gironde
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail en Aquitaine
- Le Centre Hospitalier de Libourne
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Pharmaciens
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Masseurs-kinésithérapeutes
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé des Chirurgiens-dentistes

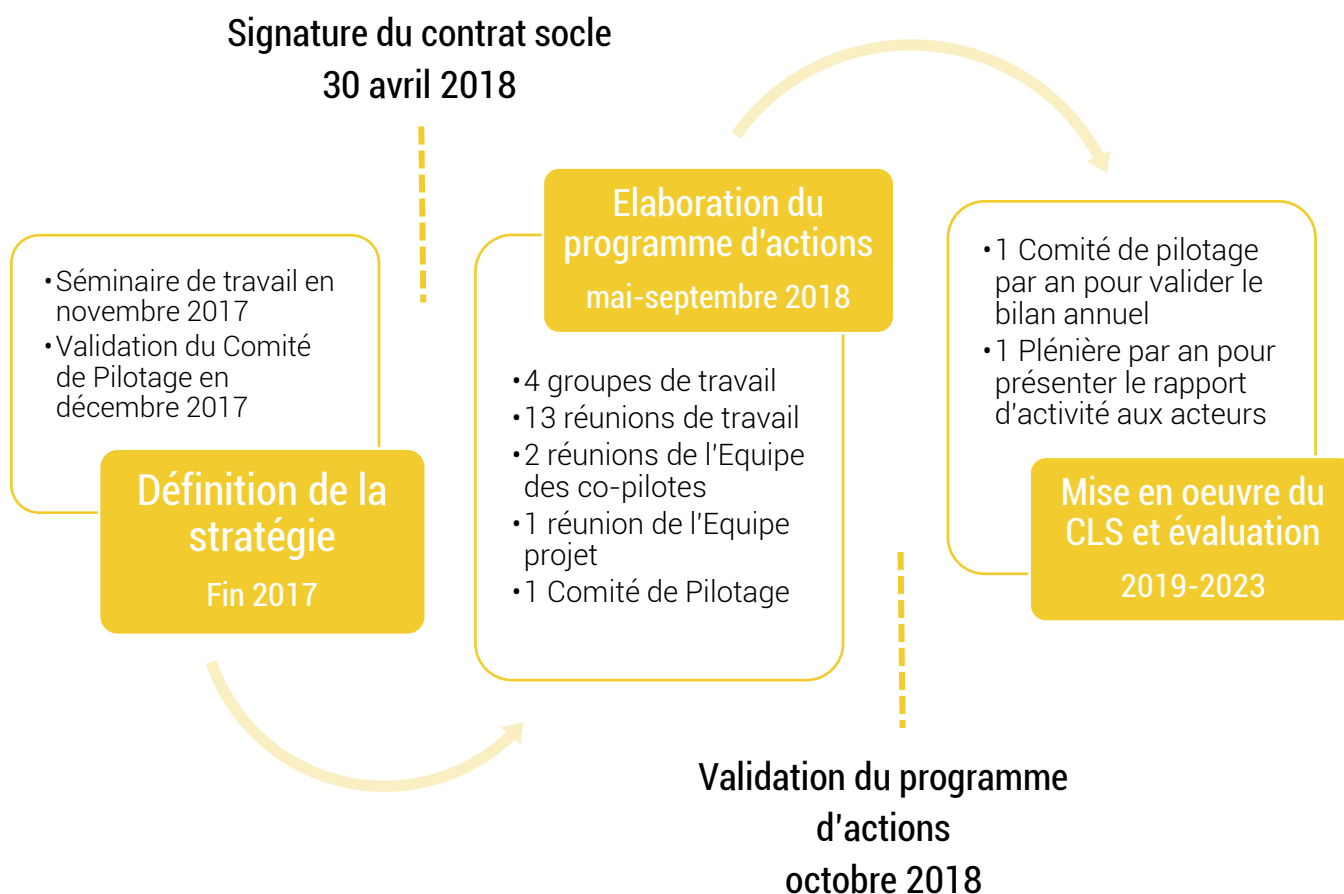
### ► **Ce contrat s'appuie sur :**

- Une dynamique partenariale déjà existante
- Les diagnostics et les démarches de santé déjà existantes
- L'état des lieux Santé et social de l'Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine

► **Le programme d'actions 2018-2023 est le fruit de la mobilisation des signataires et des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux du Grand Libournais :**

- 13 réunions de travail réalisées entre les mois de mai et septembre 2018
- Plus de 130 professionnels impliqués
- Plus de 300 participations enregistrées
- 60 structures représentées

► **Une démarche en 3 temps :**



## Les principaux éléments de diagnostic<sup>1</sup>

### ▶ Éléments Sociodémographiques

- Un territoire de 157 000 habitants représentant plus de 10 % de la population de la Gironde qui devrait atteindre les 169 000 habitants d'ici 2027.
- 80 % des communes ont moins de 1500 habitants.
- Une sous-représentation des jeunes de 18-24 ans en comparaison avec la région (5,8 % contre 9,5 %).

### ▶ Éléments Socioéconomiques

- Un taux de chômage des 15-64 ans de 14 % légèrement supérieur à la moyenne régionale (13,2 %).
- Une surreprésentation des ouvriers qui constituent plus de 27 % des actifs contre 19 % au niveau départemental et une population moins diplômée que la moyenne régionale (29,6 % contre 39,9 %).
- Une part élevée des foyers fiscaux non imposés (62,4 % contre 57,3 % sur la région).
- Plus de 6000 personnes allocataires du RSA, soit 9 % des ménages contre 7,6 % sur la région.

### ▶ Éléments relatifs à l'offre de soins

- Des densités de médecins généralistes et spécialistes pour 100 000 habitants faibles en comparaison avec celles de la Gironde (86,6 médecins généralistes et 51,6 médecins spécialistes sur le Grand Libournais contre respectivement 113,7 et 115,1 sur le département).
- Une part des médecins libéraux âgés de 60 ans ou plus semblable au département (28 % pour les généralistes et 35 % pour les spécialistes).
- Une pénurie de certains spécialistes : pédiatres, psychiatres, gynécologues, masseurs-kinésithérapeutes, psychologues et podologues.
- Des établissements de regroupement d'offre de soins en développement et en projet : Centre de santé de Coutras (ouvert en septembre 2017) et en projet à Sainte-Foy-la-Grande, Maison de Santé Pluridisciplinaire à Rauzan (ouverte en mars 2018) et en projet à Maransin, Gensac, Castillon-la-Bataille, Pellegrue et le Saint-Emilionnais.

---

<sup>1</sup> Etat des lieux Santé et social de l'Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine



## **Programme d'actions 2018-2023**

**4 axes stratégiques, 13 objectifs intermédiaires, 19 actions, 6 chantiers**

Le programme d'actions du CLS s'articule selon 2 dynamiques de mise en œuvre qui seront conduites en parallèle. Il se compose ainsi de 25 actions dont 19 sont opérationnelles et 6 restent en chantier et feront l'objet de nouvelles réunions de travail thématiques qui seront lancées en 2019. Il s'agit de maintenir la dynamique du réseau d'acteurs amorcée autour de certaines thématiques afin d'aboutir à de nouvelles actions qui pourront faire l'objet d'une inscription au CLS pour 2020.

## Programme d'actions 2018-2023

### Axe 1 Améliorer parcours santé

#### les de

<p><b>Objectif intermédiaire 1.1</b> Améliorer la coordination des acteurs</p> <p><b>Objectif intermédiaire 1.2</b> Avoir une meilleure lisibilité de l'offre sur le territoire et faciliter les orientations</p> <p><b>Objectif intermédiaire 1.3</b> Lutter contre le non recours aux soins</p>	<p><b>Fiche action 1.</b> Organiser des réunions thématiques des professionnels pour améliorer le maintien à domicile <b>p.8</b></p>
	<p><b>Fiche action 2.</b> Développer et pérenniser l'outil PAACO et in fine un guichet intégré <b>p.11</b></p>
	<p><b>Chantier 1 : Mettre en place la Plateforme territoriale d'appui</b> <b>p.68</b></p>
	<p><b>Fiche action 3.</b> Mettre en place un Centre Local d'Information et de Coordination sur le territoire <b>p.14</b></p>
	<p><b>Fiche action 4.</b> Renforcer l'accès à l'information santé des jeunes de 16-25 ans <b>p.17</b></p>
	<p><b>Fiche action 5.</b> Promouvoir la filière des soins palliatifs sur le territoire <b>p.20</b></p>
	<p><b>Fiche action 6.</b> Déployer la Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé <b>p.23</b></p>
	<p><b>Fiche action 7.</b> Développer la médiation santé <b>p.26</b></p> <p><b>Fiche action 8.</b> Renforcer l'accès au bilan de santé <b>p.29</b></p>

### Axe 2 Renforcer l'offre de soins

<p><b>Objectif intermédiaire 2.1</b> Favoriser l'attractivité du territoire</p> <p><b>Objectif intermédiaire 2.2</b> Développer des pratiques innovantes</p> <p><b>Objectif intermédiaire 2.3</b> Mettre en cohérence l'offre de soins</p>	<p><b>Chantier 2 : Développer des conditions d'exercice attractives pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels</b> <b>p.69</b></p>
	<p><b>Fiche action 9.</b> Développer l'accès à des points de télé-éducation thérapeutique <b>p.33</b></p>
	<p><b>Chantier 3 : Développer une coordination territoriale de santé mutualisée</b> <b>p.69</b></p>
	<p><b>Fiche action 10.</b> Développer une observation santé pour structurer le maillage de l'offre de soins sur le territoire <b>p.36</b></p>

## Programme d'actions 2018-2023

### Axe 3 Promouvoir un environnement et des habitudes de vie favorables à la santé

	<b>Chantier 4 : Développer et structurer l'offre alimentaire de territoire</b>	<b>p.70</b>
<b>Objectif intermédiaire 3.1</b> Favoriser une alimentation de qualité et la pratique d'activités physiques	<b>Fiche action 11.</b> Développer l'éducation nutritionnelle en milieu scolaire	<b>p.39</b>
	<b>Fiche action 12.</b> Développer le sport sur ordonnance et promouvoir les activités physiques adaptées	<b>p.42</b>
	<b>Fiche action 13.</b> Renforcer et promouvoir les équipements sportifs en accès libre	<b>p.46</b>
	<b>Fiche action 14.</b> Mettre en place des activités physiques et sportives à destination des seniors	<b>p.48</b>
<b>Objectif intermédiaire 3.2</b> Adapter l'habitat pour une meilleure santé	<b>Chantier 5 : Structurer le réseau d'acteurs pour lutter contre l'habitat indigne</b>	<b>p.70</b>
<b>Objectif intermédiaire 3.3</b> Développer et coordonner les démarches de prévention	<b>Fiche action 15.</b> Développer des actions de prévention et de dépistage bucco-dentaires et former les professionnels à la santé bucco-dentaire	<b>p.50</b>
	<b>Chantier 6 : Développer la prévention des addictions aux écrans</b>	<b>p.71</b>
<b>Objectif intermédiaire 3.4</b> Améliorer la prise en compte des risques environnementaux	<b>Fiche action 16.</b> Développer la prévention et promouvoir l'éducation à la santé	<b>p.53</b>
	<b>Fiche action 17.</b> Développer des actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens dans l'environnement des jeunes enfants, notamment dans les structures d'accueil du public vulnérable	<b>p.57</b>

### Axe 4 Améliorer les parcours de santé mentale

<b>Objectif intermédiaire 4.1</b> Développer la prévention et le repérage des personnes en souffrance psychique	<b>Fiche action 18.</b> Conforter les actions de repérage et d'orientation des jeunes en souffrance psychique	<b>p.61</b>
<b>Objectif intermédiaire 4.2</b> Améliorer la prise en charge et le suivi	<b>Fiche action 19.</b> Développer un Conseil local de santé mentale	<b>p.65</b>

## Axe 1 Améliorer les parcours de santé

► Les professionnels du groupe de travail ont fait les constats suivants<sup>2</sup> :

- Peu d'espace de concertation et de rencontre entre professionnels
- Coordination difficile entre les différents intervenants à domicile
- Des modes de diffusion de l'offre de soins auprès des usagers insuffisants ou peu repérés et inadaptés
- Difficultés d'accès au premier recours pour les nouveaux arrivants
- Manque de connaissance des différents acteurs et des dispositifs et pas de lien interprofessionnel
- Difficulté d'accès aux informations ou aux démarches administratives (capacité de compréhension/faute d'accès au numérique)
- Des problèmes de mobilité importants en raison d'une incapacité physique et/ou financière à se déplacer des personnes et d'un réseau de transport en commun encore assez peu développé sur l'ensemble du territoire
- Des médecins qui ne se déplacent plus à domicile
- Difficulté à mobiliser les bénéficiaires pour réaliser leurs démarches de soin (prendre/honorer un rendez-vous, délais d'attente trop longs qui découragent)
- Un besoin de développer la prévention primaire et la médiation santé

---

<sup>2</sup> Eléments issus de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail du 17 mai 2018

**AXE 1**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE**

**Objectif 1.1 Améliorer la coordination des acteurs**

**FICHE ACTION 1**

**Organiser des réunions thématiques des professionnels pour améliorer les parcours à domicile**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les ressources de prise en charge pour le maintien à domicile ne sont pas réparties de façon homogène sur le territoire du Grand Libournais. Des disparités territoriales sont importantes, en particulier sur le secteur de Sainte-Foy-la-Grande (dépourvu de ressource pour les toilettes techniques, pas de relais hôpital à domicile pour certains soins infirmiers, etc.). Certaines structures interviennent dans un périmètre circonscrit conduisant à une superposition de découpages et à un manque de cohérence territoriale. Le paysage du réseau des services d'aides à domicile et des soins infirmiers à domicile est en cours d'évolution sur le territoire (réorganisation des structures d'aide à domicile engagée par le Département, expérimentations de regroupement des services d'aide et de soins infirmiers à domicile (SPASAD) soutenues par l'ARS et le Département). Les professionnels constatent des hospitalisations systématiques non nécessaires et des fragmentations des parcours à domicile liées à la méconnaissance des professionnels des acteurs spécifiques du maintien à domicile. L'action vise à améliorer la connaissance pour tout professionnel des structures qui interviennent à domicile, des indications de prises en charge en fonction des problématiques de l'usager et à favoriser la prévention du maintien à domicile. Il s'agit de faire travailler les professionnels en co-responsabilité et d'améliorer leurs capacités d'orientation vers le dispositif adéquat.

**PUBLIC CONCERNE**

Tous les professionnels qui travaillent auprès des personnes dépendantes à domicile du secteur médical, paramédical, médico-social et social (services d'aide et d'accompagnement à domicile, Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile, les services du Pôle autonomie du Pôle Territorial de Solidarité du Libournais, les services de soins palliatifs à domicile, la MAIA, les services sociaux de l'hôpital, les associations de mandataires judiciaires, les CCAS, les structures d'hébergement pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, les Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, les service d'accompagnement à la vie sociale, etc.)

**LOCALISATION**

Le Grand Libournais

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

## DESCRIPTION

Au préalable, un travail de regroupement des bases de données des professionnels de santé, médico-sociaux de la MAIA, du Conseil Départemental et du Contrat local de santé sera établi afin d'inviter le plus de professionnels possible à la première réunion, comptant par la suite sur l'effet du « réseautage » pour toucher un nombre croissant de professionnels d'une réunion sur l'autre. Elles seront organisées selon une thématique choisie en faisant intervenir un ou des professionnel(s) spécialisé(s) sur le sujet proposé (exemple : « Le relais des services d'aides à domicile et des services de soins infirmiers à domicile »). Elles se réaliseront sur un secteur central du territoire (Castillon-Pujols/Grand Saint-Emilionnais) afin de permettre à l'ensemble des professionnels du Grand Libournais de se rencontrer pour favoriser les retours d'expérience et harmoniser les pratiques en prenant en compte les disparités territoriales. Ces rencontres auront lieu 2 fois par an (mars/avril et octobre/novembre) sur une demi-journée et seront co-organisées par la MAIA et le Conseil Départemental (service du Pôle Solidarité Autonomie, Pôle Territorial de Solidarité du Libournais et mission CLIC).

## NATURE DE L'ACTION

Renforcement des partenariats pour améliorer les orientations et développer une utilisation plus efficiente du système de santé.

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

En renforçant les partenariats locaux, cette action permettra de faciliter l'intégration à venir des réseaux des professionnels dans le cadre de la mise en place du CLIC de niveau 3 du Conseil départemental et de la Plateforme territoriale d'appui de l'ARS.



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

Locaux pour accueillir les réunions



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**MAIA du Libournais** : Vanessa FORTAGE, pilote de la MAIA - [vanessa.fortage@ch-libourne.fr](mailto:vanessa.fortage@ch-libourne.fr) – 05.57.25.49.50 / 06.49.73.24.58

**Conseil Départemental de la Gironde** : Mélinda LIZEE, Coordinatrice sur le territoire EST, Animatrice du CDCA, Service de la Coordination des Partenariats et du Schéma de l'Autonomie du Pôle Solidarité Autonomie – [m.lizee@gironde.fr](mailto:m.lizee@gironde.fr) / 05.56.99.33.33 (poste 5099)

**Pôle Territorial de Solidarité du Libournais** : Dr. Frédérique LOUIS, médecin responsable autonomie – [f.louis@gironde.fr](mailto:f.louis@gironde.fr) / 05.56.99.33.33 (poste 1458)



### PARTENAIRES ASSOCIES :

**URPS** : promotion des réunions au sein de leurs réseaux de professionnels (médecins généralistes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes)

**Collectivités** : mise à disposition de locaux et relais d'information (mairies et CCAS)



## **CALENDRIER DE REALISATION :**

Organisation de la première réunion en avril 2019



## **INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre d'inscrits

Nombre de participants

Répartition des participants par profil et localisation

Satisfaction des participants (questionnaire papier et formulaire en ligne)



**AXE 1**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE**

**Objectif 1.1 Améliorer la coordination des acteurs**

**FICHE ACTION 2**

**Développer et pérenniser l'outil PAACO et in fine un guichet intégré**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les acteurs disposent de logiciels variés cloisonnés et non interopérables entraînant une perte d'énergie et de temps pour les professionnels et l'usager/patient qui peut être amené à transmettre plusieurs fois la même information à des interlocuteurs différents avec pour conséquence un risque de renoncement aux soins. Le déploiement de l'outil PAACO répond au besoin des professionnels de se doter d'un outil de communication partagé pour faciliter les transmissions pluridisciplinaires d'informations médico-sociales plus ou moins confidentielles d'un usager/patient commun. Cet outil permet de fluidifier les communications interprofessionnelles de façon sécurisée (respect de la confidentialité et du secret professionnel) et simple d'utilisation. Il contribue à renforcer le décloisonnement transdisciplinaire et à éviter les ruptures de prise en charge de l'usager/patient. Actuellement, l'utilisation de PAACO est effective pour quelques acteurs du guichet intégré MAIA (gérontologie) : médecins généralistes, infirmières libérales, masseurs-kinésithérapeutes, RELISPAL, les services d'aide et de soins infirmiers à domicile, les gestionnaires de cas de la MAIA.

**PUBLIC CONCERNE**

Les professionnels de santé, médico-sociaux, les services d'aide et de soins infirmiers à domicile.

**LOCALISATION**

Le Grand Libournais

**DESCRIPTION**

L'action vise à promouvoir l'utilisation de l'outil de communication partagé auprès des professionnels afin de fluidifier les parcours et les prises en charge à domicile. La MAIA souhaite poursuivre le travail de sensibilisation des professionnels de son réseau qui a été impulsé depuis le début de l'année 2018 afin de l'étendre à l'ensemble des professionnels du Grand Libournais notamment aux services d'aide à domicile, médecins généralistes et infirmiers.

Etapas de réalisation :

1. Promotion de l'outil PAACO ;
2. Installation du logiciel et formation des professionnels du médico-social et du social au sein du réseau de la MAIA ;
3. Elargissement aux partenaires non gérontologiques ;

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

4. Définition d'une procédure d'utilisation efficiente de l'outil notamment (club utilisateurs, charte de bonnes pratiques).

### NATURE DE L'ACTION

Renforcement du déploiement d'un dispositif

### INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

La généralisation de l'outil PAACO permettra de consolider le réseau des professionnels en fluidifiant les échanges d'informations. Cette action facilitera la mise en place à venir de la Plateforme Territoriale d'Appui et le développement de la télémédecine.



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

Le GIP ESEA est l'opérateur e-santé de l'ARS en charge de déployer l'outil PAACO en accompagnant les acteurs pour se doter de l'outil et se former à son utilisation. Un chargé d'accompagnement territorial (CAT) du GIP ESEA a été désigné sur le territoire du Grand Libournais pour mettre en œuvre la généralisation du dispositif. Le pilote de la MAIA assure le suivi du déploiement de l'outil.



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**MAIA du Libournais** : Vanessa FORTAGE, pilote de la MAIA - [vanessa.fortage@ch-libourne.fr](mailto:vanessa.fortage@ch-libourne.fr) – 05.57.25.49.50 / 06.49.73.24.58



### PARTENAIRES ASSOCIES :

**ARS** : financement.

**GIP ESEA** : opérateur chargé du déploiement de l'outil (Delphine GUILGOT - [delphine.guilgot@esea-na.fr](mailto:delphine.guilgot@esea-na.fr) – 06 71 32 54 55).

**URPS** : promotion et sensibilisation de l'outil PAACO au sein de leur réseau de professionnels.

**CH de Libourne** : effet de levier via le renseignement des données des dossiers bénéficiaires/patients dans l'outil PAACO.



### CALENDRIER DE REALISATION :

Dispositif dont le déploiement est engagé dans le réseau de la MAIA (gérontologie) et arrivée effective du chargé d'accompagnement territorial.

Action à engager tout au long de la durée du CLS.



## **INDICATEURS DE SUIVI :**

- Nombre d'utilisateurs chaque année
- Répartition des utilisateurs par type de profil et localisation
- Nombre de créations de plateformes
- Nombre de connexions
- Nombre de dossiers créés
- Nombre de dossiers partagés
- Nombre de notes créées
- Nombre de documents créés

**AXE 1**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE**

**Objectif 1.2 Avoir une meilleure lisibilité de l'offre sur le territoire et faciliter les orientations**

**FICHE ACTION 3**

**Mettre en place un Centre Local d'Information et de Coordination sur le territoire**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap souhaitent vivre le plus longtemps possible à domicile. La multiplicité des interventions et des acteurs, le défaut de coordination entre ces derniers et les nombreux dispositifs obligent les personnes âgées et les personnes handicapées, leur famille et les professionnels à effectuer de nombreuses démarches avant de trouver une réponse, pas toujours la mieux adaptée, aux besoins et aux souhaits de celles-ci. Tous les habitants du territoire n'ont pas le même accès aux droits, à l'information sur les dispositifs existants, à une coordination locale et ne bénéficient pas toujours d'une prise en charge adaptée selon le territoire où ils résident.

L'action vise à :

- Assurer un égal accès à l'information sur l'ensemble du territoire ;
- Faciliter la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap en structurant un guichet unique d'accueil de proximité, d'information et d'orientation des bénéficiaires et des familles ;
- Améliorer la mise en réseau des professionnels ;
- Améliorer l'accueil, l'orientation et l'aide apportée aux personnes en perte d'autonomie, quel que soit leur âge, et l'aide apportée à leurs aidants au moyen de dispositifs territoriaux de coordination ;
- Favoriser la prise en charge globale et coordonnée des personnes en perte d'autonomie sur un territoire, en renforçant la cohérence entre les acteurs concernés.
- Coordonner et articuler les initiatives, les politiques, les dispositifs contribuant à la structuration de l'accueil, de l'évaluation des besoins, de l'orientation des personnes, de leur prise en charge et celle de leurs aidants.

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

## **PUBLIC CONCERNE**

Tous les professionnels qui travaillent auprès des personnes dépendantes à domicile du secteur médical, paramédical, médico-social et social  
Les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap  
Les familles et les aidants

## **LOCALISATION**

Le secteur d'intervention du Pôle Territorial de Solidarité du Libournais (PTS)

## **DESCRIPTION**

Il s'agit de mettre en place :

- un centre de ressources et d'informations regroupant l'ensemble des réponses disponibles dans les domaines : social, médico-social, sanitaire ;
- un lieu d'écoute et d'accueil personnalisé gratuit, facilement identifié ;
- une structure de coordination des professionnels qui œuvrent auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs aidants au niveau local.

Selon les modalités suivantes :

- Transformer les « CLIC départementaux de niveau 1 » sur les territoires en CLIC de niveau 3 pour les personnes âgées et de niveau 2 pour les personnes handicapées, par un travail de collaboration avec les collectivités territoriales en privilégiant les cofinancements et le renforcement des dispositifs existants.
- Mettre en cohérence, via d'éventuels rapprochements de moyens ou reconfigurations de l'offre, les dispositifs de coordination déjà existants, qu'ils relèvent de la compétence de l'ARS ou du Département de la Gironde.
- Veiller à ce que chaque territoire de solidarité dispose des mêmes ressources dimensionnées aux spécificités de celui-ci dans le cadre de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et proposer sur chaque territoire un guichet intégré au service des personnes en perte d'autonomie, des aidants et des professionnels du secteur.
- Regrouper physiquement si possible les équipes de chaque dispositif dans un lieu unique, le Pôle Territorial de Solidarité afin d'assurer une synergie et un meilleur fonctionnement de celles-ci.

## **NATURE DE L'ACTION**

Mise en place d'un dispositif de coordination des acteurs dédié à la prise en charge d'un public spécifique non existant sur le territoire.

## **INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE**

Le Département, au regard de son rôle de chef de file de la coordination, veillera à la mise en réseau, au développement de partenariats et à l'articulation des missions exercées par les CCAS, CIAS, MAIA, réseaux de santé, établissements sociaux et médico-sociaux et les CLIC.

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

Evolution de la « Mission Accueil » du PTS en CLIC internalisé de niveau 3 sur les personnes âgées et de niveau 2 sur les personnes handicapées

**Moyens humains :** 2 travailleurs sociaux, un agent d'accueil supplémentaire, Direction du CLIC au niveau de l'équipe autonomie au sein du PTS

**Source de financement :** Département de la Gironde

Mise en œuvre d'antennes en partenariat et co construction avec les collectivités locales



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Département de la Gironde :** Céline CONTARDO, Adjointe au Service de la Coordination des Partenariats et du Schéma de l'Autonomie, mission coordination et mise en place des CLIC – c.contardo@gironde.fr / 05 56 99 68 83

**Pôle Territorial de Solidarité du Libournais :** Sylvie POINTEL, Directrice – s.pointel@gironde.fr / 05 57 51 48 70



### PARTENAIRES ASSOCIES :

**MAIA, réseaux de Santé, équipes Service Autonomie et personnes âgées du PTS, collectivités et CCAS, conventions avec les établissements sociaux et médico-sociaux du territoire et acteurs de santé :** mise en place du CLIC sur le territoire

**Caisse de retraite et organismes de protection sociale**



### CALENDRIER DE REALISATION :

Inscription dans le volet Autonomie du schéma d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2021.  
Action structurelle.

Effectivité de la mise en œuvre au plus tard en 2020.



### INDICATEURS DE SUIVI :

Mise en place effective du dispositif

Rapport d'activité du CLIC

**AXE 1**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE**

**Objectif 1.2 Avoir une meilleure lisibilité de l'offre sur le territoire et faciliter les orientations**

**FICHE ACTION 4**

**Renforcer l'accès à l'information santé des jeunes de 16-25 ans via la mise en place d'un Point relais santé à la Mission Locale du Libournais**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les jeunes peuvent se trouver démunis dans leur parcours de santé en raison d'un manque d'information, d'un besoin d'accompagnement pour l'accès à l'ouverture des droits santé et la réalisation des démarches de soins ou d'un déni de leur(s) problématique(s) de santé (conduites addictives, souffrance psychologique, handicap...). La Mission locale du Libournais assure des actions en faveur de la santé des jeunes dans le cadre de dispositifs d'accompagnement d'insertion professionnelle spécifiques telles que les orientations vers un bilan de santé au centre d'examen de Bègles et les Ateliers vitalités (accompagnement personnalisé des jeunes sur un temps court dédié à la prise en charge de leur santé et de leur bien-être). En réponse à cette problématique prégnante chez les jeunes en insertion, la Mission locale souhaite aujourd'hui développer une nouvelle offre de service en santé qui s'adresserait à destination de l'ensemble des jeunes accueillis en Mission locale et par ses partenaires. Au-delà du faible pourcentage de jeunes captés dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement, l'objectif est de permettre à un plus grand nombre de jeunes en milieu rural et parfois en situation de précarité, d'accéder à l'offre de soins pour lever les freins à leur insertion professionnelle et sociale. L'action vise à améliorer l'état de santé des jeunes en facilitant leur accès aux droits, aux soins, à l'information et à la prévention afin de favoriser leur autonomie dans la prise en charge de leur parcours de soin.

**PUBLIC CONCERNE**

Les jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire suivis ou non par la Mission locale du Libournais et ses partenaires (prise en compte des situations de handicap)

**LOCALISATION**

Le Grand Libournais

**DESCRIPTION**

L'action consiste en la mise place un Point relais santé (PRS) dont les missions sont de proposer un lieu d'écoute et de conseils dédié à la santé des jeunes, de donner accès aux bilans de santé, de développer des actions de prévention collectives en lien avec le réseau des partenaires, d'apporter un appui technique aux conseillers de la Mission locale via la désignation d'un référent PRS. Le PRS intègre des actions santé de la



# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

Mission locale déjà mises en place telles que les Ateliers vitalités et les bilans de santé et permettra de développer des actions en matière de prévention.

Il s'agira de promouvoir le dispositif auprès des jeunes et des partenaires afin que la Mission locale soit identifiée comme référent santé pour les jeunes du territoire du Grand Libournais.

## NATURE DE L'ACTION

Renforcement de l'offre de services en matière de santé de la Mission locale du Libournais

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Le PRS a vocation à s'inscrire dans les dynamiques locales partenariales, notamment en collaborant pour avec les autres acteurs intervenant auprès des jeunes pour développer des actions collectives en matière de prévention santé. Le PRS contribue à renforcer le réseau des partenaires pour améliorer l'orientation des jeunes vers le dispositif.



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyens humains :** 1 conseiller de la Mission locale du Libournais dédié au PRS

**Source de financement :** Région Nouvelle-Aquitaine et ARS pour la période 2018-2019



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Mission locale du Libournais :** Gervaise COUMETTE, conseillère en Emploi Formation Insertion, référente santé - gervaiscoumette@mission-libourne.asso.fr / 05.57.51.71.27 / 06.38.36.65.66



### PARTENAIRES ASSOCIES :

**Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé :** mise à disposition de supports pédagogiques  
**Animatrice santé publique du CH de Libourne :** mise en place d'ateliers de promotion et d'actions de prévention

**Le Réseau santé social jeunes en Libournais :** structure qui oriente les jeunes vers le dispositif du PRS

**Les espaces jeunes :** organisation de temps d'informations sur la thématique de la santé

**ADAPEI :** accompagnement plus spécifique des jeunes en situation de handicap

**Autres partenaires médico-sociaux**



### CALENDRIER DE REALISATION :

Le PRS est un dispositif structurel dont les actions sont à engager tout au long de la durée du CLS. Aujourd'hui, son fonctionnement repose sur des sources de financement d'une durée d'un an et dont la pérennité est conditionnée au renouvellement des appels à projet pour l'année 2019.

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

Les Ateliers vitalité et les bilans de santé sont déjà mis en place depuis plusieurs années. Une première action de prévention a été mise en place dans le cadre du Forum Emploi Formation du Libournais en novembre 2018. L'organisation d'autres ateliers reste à construire avec les partenaires du territoire. La Mission locale du Libournais a pour ambition de mettre en place des permanences santé sur les 5 antennes et le siège à Libourne.



### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de jeunes accueillis au PRS

Nombre de permanences santé mises en place dans les antennes de la Mission locale du Libournais

Nombre de jeunes accueillis dans les permanences santé

Nombre d'orientations des jeunes vers le PRS et les permanences santé par les partenaires

Nombre et localisation des actions collective de prévention santé réalisées

Nombre de participants aux actions collectives de prévention santé

Proposition d'indicateurs de suivi supplémentaires à valider

**AXE 1**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE**

**Objectif 1.2 Avoir une meilleure lisibilité de l'offre sur le territoire et faciliter les orientations**

**FICHE ACTION 5**

**Promouvoir la filière des soins palliatifs**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués en institution (CH et EHPAD) ou à domicile pour des maladies graves et chroniques qui ne peuvent être guéries. Ils visent à accompagner le patient en phase stable et à intervenir en crise aiguë pour soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.

Deux structures d'accompagnement des soins palliatifs en intra et extra hospitaliers interviennent en Grand Libournais : l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs et d'Accompagnement (EMSPA) du CH de Libourne et le réseau de santé RELISPAL. Elles exercent une activité transversale, un rôle de conseil et de soutien auprès des équipes soignantes des services et du domicile, du patient et de sa famille et participent à la diffusion de la démarche palliative. Leur objectif commun est de soulager les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes, et de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et existentielle. Elles situent la personne malade au centre des soins afin de lui apporter une meilleure qualité de vie et de lui préserver le droit au respect de sa dignité.

Les soins palliatifs ne sont pas assez connus ou sont méconnus. Ils sont trop souvent cantonnés à la phase terminale de la maladie. Cela implique des situations de crise de fin de vie (pour les aidants, les professionnels de santé) qui pourraient être évitées si les soins palliatifs et l'EMSPA étaient mieux connus et sollicités.

L'action vise à sensibiliser le grand public et les professionnels de santé aux soins palliatifs, afin de faire appel à ce service le plus tôt possible dans la prise en charge des patients.

Le but est d'éviter des situations de crise face à la maladie grave à domicile ou en institution par l'anticipation des symptômes de fin de vie, en permettant :

- aux aidants de mieux vivre le deuil,
- aux professionnels de santé d'être mieux armés dans les soins et les traitements à donner.

Focus sur les deux structures :

- L'Equipe Mobile de Soins Palliatifs et d'Accompagnement (EMSPA) du CH de Libourne : une équipe multidisciplinaire et pluri-professionnelle, qui se déplace au lit du malade et auprès des soignants, à

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

*l'hôpital ou à domicile. Ses membres ne pratiquent pas directement d'actes de soins ni de prescription écrite, dont la responsabilité incombe au médecin référent qui a en charge la personne malade dans le service ou qui a fait appel à l'équipe mobile, ou aux professionnels du domicile (médecin traitant, infirmiers libéraux...).*

- *RELISPAL est un réseau de santé, porté par une association, créé en 2008 afin de favoriser le maintien à domicile (EHPAD inclus) des patients en situation palliative. Il apporte soutien et conseil au patient, à sa famille, et aux professionnels de santé du domicile. Il est aussi un appui à la coordination aux professionnels de terrain pour s'assurer de la continuité des soins.*

*L'EMSPA du CH de Libourne et le réseau de santé RELISPAL ne vont faire qu'une seule équipe mobile de soins palliatifs au 1er janvier 2019 au sein du CH de Libourne.*

**PUBLIC CONCERNE** Le grand public et les professionnels de santé

**LOCALISATION** Le Grand Libournais

### DESCRIPTION

Le développement de la culture palliative se fera selon deux modalités :

#### En intra-hospitalier :

- Se (re)présenter dans tous les services hospitaliers en 2019

#### En extrahospitalier :

- Renforcer les partenariats en rencontrant l'ensemble des professionnels extérieurs (MAIA, services d'aide à domicile, SSIAD, EHPAD...);
- Renvoyer une plaquette à tous les médecins généralistes et infirmiers libéraux du territoire ;
- Organiser une rencontre semestrielle auprès des médecins généralistes ;
- Participer aux commissions gériatriques des EHPAD ;
- Organiser une journée ou soirée de sensibilisation annuelle auprès du grand public ;
- Développer le compagnonnage auprès du lit du patient ;
- Renforcer la participation aux formations des professionnels de santé infirmiers ;
- Multiplier les interventions dans d'autres centres de formation, EHPAD etc.

### NATURE DE L'ACTION

Renforcement et valorisation d'un dispositif de soins existant

### INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

L'EMSPA participe aux actions de formation des professionnels et équipes prenant en charge les patients :

- Contribution à l'enseignement initial organisé par les universités, les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et autres écoles de professionnels de santé
- Contribution à l'enseignement initial organisé au sein des EHPAD ou institutions



## MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyens humains :** binômes EMSPA (équipe médico psychosociale)

**Moyens matériel :** prêt de salle



## PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Equipe Mobile de Soins Palliatifs et d'Accompagnement :** Bastien BOISSINOT, coordonnateur administratif du Réseau de santé RELISPAL (*coordonnées à préciser suite au regroupement de l'EMSPA et RELISPAL au 1<sup>er</sup> janvier 2019*)



## PARTENAIRES ASSOCIES :

**CH de Libourne, de Sainte-Foy-la-Grande, les EHPAD, les SSIAD, les professionnels de santé libéraux, les MAIA, les instituts de formations :** invitation et diffusion l'information des actions organisées

**Collectivités :** mise à disposition de locaux

**Cinéma de Libourne :** organisation de soirées films-débats

**Médias (radio, presse) :** diffusion de l'information sur le département



## CALENDRIER DE REALISATION :

Action déjà engagée et récurrente, à développer sur toute la durée du CLS



## INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de partenaires rencontrés et de nouveaux partenariats engagés

Nombre de médecins généralistes et infirmiers libéraux contactés

Nombre de participants à la réunion annuelle d'information auprès du grand public

Nombre de partenaires associés à l'organisation de la réunion annuelle d'information auprès du grand public

**AXE 1**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE**

**Objectif 1.3 Lutter contre le non recours aux soins**

**FICHE ACTION 6**

**Déployer la Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les personnes rencontrent de multiples freins pour accéder aux démarches santé : manque de mobilité physique, blocages psychiques, manque de compréhension, coût financier (avance de frais, financement du reste à charge). Ces barrières peuvent les conduire à renoncer aux soins. Il s'agit de développer la réassurance des personnes pour les accompagner vers le soin et de sensibiliser la personne sur la prise en charge de sa santé. Le territoire manque de personnes ressources identifiées pour aider les publics dans les démarches de santé. Le personnel des MDSI, mairies ou CCAS/CIAS manque de disponibilité et peut se retrouver en difficulté pour contacter les institutions concernées (MDPH, CPAM ...). L'action vise à améliorer l'accès aux soins par la levée des freins et accompagner les personnes jusqu'à la réalisation des soins (aide à la souscription d'une complémentaire, orientation dans le système de soins, recherche de financement pour aider à payer les soins, actions de prévention,...).

**PUBLIC CONCERNE**

Les personnes assurées du régime général et en situation de renoncement aux soins et aux droits santé

**LOCALISATION**

Périmètre du PETR du Grand Libournais

**DESCRIPTION**

La PFIDASS repose sur un travail partenarial par voie de convention pour faire un repérage des personnes ayant renoncé à des soins par les lignes de front office de l'Assurance Maladie et par les partenaires du territoire (professionnels de la santé et du social). En cohérence avec les objectifs de la stratégie partenariale de la CPAM les structures concernées sont celles qui reçoivent et accompagnent des publics vulnérables (CCAS/CIAS, mairies, MDSI, MSAP, Mission locale, PASS...).

Le déploiement de la PFIDASS reposera sur une action de promotion via l'organisation de réunions d'information du dispositif à destination de ces partenaires. Ces réunions auront lieu une fois par an sur deux secteurs du Grand Libournais (Secteur Nord-Est et Sud-Ouest). En complément, la CPAM pourra démarcher individuellement ces mêmes structures.

Dans le cadre de la convention, la CPAM s'engage par ailleurs à réaliser chaque année une réunion dédiée aux partenaires conventionnés pour présenter les actualités concernant les évolutions réglementaires et son offre de santé afin de les former sur la communication des services de la CPAM auprès des usagers.

Focus sur la procédure de la PFIDASS :

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

*Pour signaler un renoncement aux soins, la structure partenaire fait remonter par mél à la CPAM un questionnaire faisant état de la situation et des motifs de renoncement. Avec l'accord préalable de la personne, la CPAM prend le relais (numéro dédié de la plateforme téléphonique, entretien physique) pour accompagner la personne jusqu'à la réalisation des soins et si possible le retour à un parcours de soins souhaitable dont l'acteur central est le médecin traitant. L'accompagnement porte sur les démarches suivantes : l'attribution et/ou l'explication des droits (CMUC, ACS), l'aide aux choix d'une complémentaire santé, l'élaboration des plans d'aides financières associant d'autres partenaires, l'orientation dans le système de soins, la proposition d'un accompagnement social des personnes par le service social, l'orientation vers un bilan de santé au centre d'examen de santé, la proposition d'actions de prévention...*

### NATURE DE L'ACTION

Renforcement du déploiement d'un dispositif novateur mis en place depuis novembre 2017

### INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

L'action de la PFIDASS s'articule avec la mission de la PASS de Libourne, de Sainte-Foy-la-Grande et de la PASS mobile de Coutras qui s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés dans la prise en charge médicale. Des complémentarités seront également effectives avec les CCAS/CIAS qui assurent une aide aux démarches de santé et d'accès aux droits.



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

#### Moyens humains :

2 agents de l'Assurance Maladie et une plateforme téléphonique pour accompagner les publics à la réalisation des soins. La CPAM assure les temps de formation et d'information du personnel et reçoit en accueil physique les usagers à l'agence de Libourne ou au siège.

#### Source de financement :

Les financements sont uniquement nécessaires pour la prise en charge des frais médicaux sous conditions de ressources des usagers. La CPAM intervient dans le cadre des prestations extra-légales pour couvrir tout ou partie des frais. Les CCAS peuvent couvrir le reste à charge en dernier recours dans le cadre de la compétence action sociale de la collectivité. Le recours au financement reste cependant à la marge (20% des publics accompagnés sur la période de février jusqu'à fin septembre 2018), l'objectif de la PFIDASS étant avant tout d'assurer un accompagnement à la réalisation des soins.



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**CPAM de la Gironde** : Paul-Innocent MAOUALA-MAKATA, Responsable du service accompagnement social et partenariats – paul-innocent.maouala-makata@assurance-maladie.fr – 05.56.01.64.84





## **PARTENAIRES ASSOCIES :**

Toute structure confrontée à recevoir des usagers en situation de renoncement aux soins citée précédemment pour faire remonter les signalements.

**PETR du Grand Libournais** : pour faciliter l'organisation des réunions d'information annuelles et assurer un relais local avec les partenaires du territoire.



## **CALENDRIER DE REALISATION :**

Action structurelle à engager tout au long de la durée du CLS.

Un conventionnement est déjà établi avec le CCAS de Coutras et en cours avec le CCAS de Saint-Denis-de-Piles.

Une première réunion d'information générale de l'offre de santé de la CPAM à destination de tous les partenaires du Grand Libournais est prévue le 23 octobre 2018.



## **INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre de réunions d'information organisées pour promouvoir le dispositif

Nombre de participants aux réunions

Nombre et répartition (type de structure et localisation) des nouveaux conventionnements réalisés

Nombre de personnes en situation de renoncement aux soins orientées par les partenaires

Nombre de personnes accompagnées par le service de la CPAM (avec ou sans réalisation des soins)

**AXE 1**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE**

**Objectif 1.3 Lutter contre le non recours aux soins**

**FICHE ACTION 7**

**Développer la médiation santé**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

L'accompagnement social des populations vulnérables dans leurs démarches de santé est primordial pour lutter contre le non recours et améliorer l'accès aux soins. Les freins au recours repérés sont multiples : difficulté d'accès (physique et numérique), de compréhension aux informations et aux démarches administratives, problème financier (coût des soins ou du reste à charge), problème de mobilité, barrières psychologiques et dramatisation du soin, démobilité pour prendre et honorer un rendez-vous lorsque les délais d'attente sont importants, etc.

Le Grand Libournais est marqué par des indicateurs de précarité relativement élevés avec une population particulièrement fragile sur ses franges Nord et Est.

A titre d'exemple, les réflexions engagées sur le dépistage et le suivi des troubles audio-visuels et dentaires en milieu scolaire dans les quartiers prioritaires des contrats de ville de Sainte-Foy-la-Grande et Coutras mettent en exergue le manque de relais des familles pour la réalisation des soins de leurs enfants.

L'action vise à développer des réponses pour accompagner le public vulnérable dans son parcours de soins en levant les freins existants pour favoriser la concrétisation des démarches de santé. Il s'agit de prévenir et d'éviter l'installation de problématiques de santé sur le long terme qui pourraient nécessiter une prise en charge lourde et coûteuse.

La population se caractérise par une part significative des gens du voyage et de personnes d'origine étrangère ; aussi la question de l'interprétariat constitue un des enjeux majeurs de la médiation.

**PUBLIC CONCERNE**

Le public en situation de vulnérabilité

**LOCALISATION**

Le Grand Libournais

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

## DESCRIPTION

L'action consistera à étudier les modalités de déploiement de la médiation santé :

- Réaliser un état des lieux des besoins de médiation santé en Grand Libournais, identifier les territoires et les publics prioritaires ;
- Identifier les personnes ressources mobilisables, les actions et les outils de médiation santé existants ;
- Etudier les opportunités de financement de création de postes (exemple : emploi d'adulte-relais pour les quartiers prioritaires des contrats de ville) et/ou formation des personnes relais identifiées ;
- Etudier les mutualisations possibles de médiateurs entre plusieurs secteurs ;
- Etudier les modalités d'organisation partenariale du réseau des professionnels de santé et sociaux pour favoriser un accompagnement des familles (modèle de suivi médical).

L'accompagnement des familles dans la prise en charge des troubles audio-visuels de leur(s) enfant(s) constituera notamment une des priorités de médiation santé dans les quartiers prioritaires de ville de Coutras et Sainte-Foy-la-Grande.

La médiation santé sera développée en collaboration avec les professionnels qui interviennent au plus des familles pour une meilleure adhésion (légitimité, personnes de confiance) et s'inscrira dans les actions de prévention santé mises en place.

## NATURE DE L'ACTION

Développement d'une offre d'accompagnement social en matière de santé pour une population non couverte

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Le développement de la médiation santé constituera une réponse supplémentaire au besoin d'accompagnement des personnes vulnérables en s'articulant notamment avec les actions de la Permanence d'Accès aux Soins (PASS) de Libourne, de Sainte-Foy-la-Grande et de la PASS mobile de Coutras, ainsi que la Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS), dispositif CPAM dont le déploiement est inscrit au CLS. La médiation santé pourrait également faciliter l'accès au bilan de santé réalisé au centre d'examen de Bègles en accompagnant les personnes dans le bus de la CPAM pour s'y rendre. Le renforcement des bilans de santé est également une priorité inscrite au CLS.



## MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyens humains** : personnels de médiation.

**Source de financement** : Etat (crédits d'amorçage de la politique de la ville) et collectivités pour le financement des moyens humains.



## PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais** : Manon LOISON, coordinatrice du Contrat local de santé – [cls@grandlibournais.eu](mailto:cls@grandlibournais.eu) / 05 24 24 00 59



## **PARTENAIRES ASSOCIES :**

**ARS :** formation à la médiation santé.

**Etat et collectivités :** personnels dédiés à la médiation.

**Education Nationale, professionnels de santé libéraux et hospitaliers, sociaux et médico-sociaux :** contribution à la mise en place de la médiation santé.



## **CALENDRIER DE REALISATION :**

Action structurelle à engager tout au long de la durée du CLS.



## **INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre et localisation des personnes qualifiées en médiation santé

Nombre et localisation d'actions de médiation santé

Nombre de partenaires impliqués

Nombre de formations réalisées

Nombre de participants aux formations réalisées

Nombre de personnes et de familles accompagnées

**AXE 1**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE**

**Objectif 1.3 Lutter contre le non recours aux soins**

**FICHE ACTION 8**

**Renforcer l'accès au bilan de santé de la CPAM**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

L'accès au bilan de santé fait partie intégrante de l'offre de services que les Missions locales doivent proposer dans le cadre de certains dispositifs d'accompagnement d'insertion des jeunes de 16-25 ans tels que prévu par le Plan Régional de Formation (Garantie jeunes). Depuis 2015, la Mission locale du Libournais s'est engagée à ouvrir largement l'accès au bilan à l'ensemble de la population du territoire, faute d'orientation d'un nombre suffisant de jeunes permettant d'affréter un bus de la CPAM pour assurer le transport jusqu'au Centre d'examen de santé de Bègles (10 personnes minimum dans une limite de 15 participants). Malgré cette ouverture, le nombre d'orientations reste faible ce qui a pour effet d'annuler les créneaux d'examen réservés au territoire du Grand Libournais au Centre de Bègles. Le dispositif souffre d'un manque de lisibilité et d'une méconnaissance de cette offre de santé. Il est par ailleurs difficile de mobiliser tant les usagers que les partenaires de santé, sociaux et médico-sociaux qui peuvent communiquer auprès des personnes qu'ils accompagnent et assurer les orientations vers cette offre de santé. En effet, les usagers rencontrent des freins matériels et/ou psychiques pour se rendre au lieu de rendez-vous pouvant déjà être éloigné de leur lieu de résidence afin de se rendre au Centre d'examen de Bègles. La distance géographique et le temps de déplacement constituent une contrainte supplémentaire et renforce certaines barrières. Les personnes doivent être accompagnées par un professionnel durant le trajet et les bilans de santé sont réalisés sur une matinée. Pour les partenaires, cela représente une contrainte logistique conséquente qui peut expliquer leur démobilité pour participer à l'organisation des bilans de santé.

L'action vise à structurer le réseau des professionnels pour faciliter les orientations vers ce dispositif afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au bilan de santé et in fine, de pérenniser cette offre de service sur le territoire. Le bilan de santé a pour objectif d'informer sur les droits et les démarches de santé, de prévenir les problématiques de santé et de raccrocher les personnes dans le parcours de soin et le droit commun.

**PUBLIC CONCERNE**

Tout public à partir de l'âge de 10 ans, notamment les personnes en situation de vulnérabilité, non couvert et assuré ou non au Régime général de l'Assurance Maladie.

**LOCALISATION**

Le Grand Libournais

**DESCRIPTION**

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

L'action consiste à promouvoir le dispositif auprès des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux. En parallèle, il s'agit d'identifier les professionnels de l'accompagnement social et médico-social volontaires pour participer à l'organisation logistique des bilans de santé. Des réunions de travail viseront à définir la communication des bilans de santé auprès de la population et des professionnels, les lieux de rendez-vous sur le territoire pour affréter le bus de la CPAM en fonction des secteurs définis prioritaires et la fréquence des bilans de santé, à organiser la centralisation des orientations et à identifier les structures référentes pour un accompagnement partagé des usagers au bilan de santé au centre d'examens de Bègles dès 2019. Aujourd'hui, la Mission locale du Libournais assure seule l'accès à ce service en accueillant les personnes extérieures à participer au bilan de santé qui sont proposés dans le cadre des dispositifs d'accompagnement d'insertion des jeunes tels que la Garantie jeunes et les Ateliers vitalité.

### Focus sur le dispositif des bilans de santé organisés par la Mission locale du Libournais :

*Au préalable, un temps d'information sur l'accès aux droits et de présentation du déroulé du bilan de santé est animée par la référente de la CPAM. Les participants doivent remplir un questionnaire afin d'être orientés vers les examens médicaux nécessaires en fonction de leur historique de soins et de leurs problématiques de santé. Les personnes se rendent dans un second temps au centre d'examens de Bègles en étant accompagnées par le conseiller référent santé de la Mission locale qui assure un rôle d'écoute, de pédagogie et de dédramatisation du bilan de santé.*

### **NATURE DE L'ACTION**

Renforcer et consolider un dispositif existant.

### **INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE**

Le bilan de santé constitue une offre de service santé de la CPAM dont les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux peuvent se faire les ambassadeurs dans le cadre de leurs missions. Ce dispositif repose sur une dynamique partenariale qui contribue à renforcer le réseau des professionnels amenés à collaborer sur une nouvelle action.



### **MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :**

**Moyens humains :** coordinateur pour structurer l'organisation des bilans de santé sur le territoire, professionnels qui assurent la communication, la centralisation des orientations, l'organisation des réunions d'information auprès des usagers et leur accompagnement au bilan de santé.

**Moyens matériels :** local pour accueillir les réunions de travail, documents d'information de la CPAM sur le dispositif du bilan de santé.

**Source de financement :** Transport et bilan de santé assurés par la CPAM.



### **PORTEUR(S) DE L'ACTION :**

**Mission locale du Grand Libournais :** Gervaise COUMETTE, conseillère en Emploi Formation Insertion, référente santé - gervaisecoumette@mission-libourne.asso.fr / 05.57.51.71.27 / 06.38.36.65.66

**La CPAM de la Gironde :** Paul-Innocent MAOUALA-MAKATA, Responsable du service accompagnement social et partenariats – paul-innocent.maouala-makata@assurance-maladie.fr – 05.56.01.64.84



## **PARTENAIRES ASSOCIES :**

**Les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux :** orientation des personnes vers le dispositif.

**Les professionnels de l'accompagnement social et médico-sociaux :** organisation collective des bilans de santé.



## **CALENDRIER DE REALISATION :**

Le renforcement de l'accès au bilan de santé est une action structurelle à engager tout au long de la durée du CLS.

Une réunion d'information du dispositif et plus largement de l'offre de services de santé de la CPAM à destination des partenaires sociaux et médico-sociaux du territoire a eu lieu le 23 octobre 2018 (organisation assurée en partenariat avec la Mission locale du Libournais et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais).



## **INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre et localisation des bilans de santé proposés

Nombre d'orientations réalisées

Nombre de participants

Données statistiques de la population accueillie

Satisfaction des usagers bénéficiaires du dispositif

## Axe 2 Renforcer l'offre de soins

► Les professionnels du groupe de travail ont fait les constats suivants<sup>3</sup> :

- Difficulté à faire venir de nouveaux médecins sur le territoire
- Pas de document de présentation des atouts du Grand Libournais (services, offre culturelle, dynamique économique et d'emploi, qualité de vie, offre de formation...)
- Des professionnels de santé qui ne souhaitent plus être isolés
- La pratique de la téléconsultation n'est pas adaptée à l'ensemble des publics (maîtrise du numérique) et du territoire (connexion téléphonie/internet/haut débit).
- Des problèmes de mobilité importants en raison d'une incapacité physique et/ou financière à se déplacer des personnes et d'un réseau de transport en commun encore assez peu développé sur l'ensemble du territoire
- Des inégalités territoriales de l'offre de soins
- Pas d'uniformisation de l'organisation de l'offre de soins
- Difficulté des professionnels pour formaliser les projets médicaux

---

<sup>3</sup> Eléments issus de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail du 22 mai 2018



**AXE 2**

**RENFORCER L'OFFRE DE SOINS**

**Objectif 2.2 Développer des pratiques innovantes**

**FICHE ACTION 9**

**Développer la télé-éducation thérapeutique**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

L'éducation thérapeutique vise à accompagner le patient atteint de maladie chronique, ainsi que sa famille, à prendre en charge sa pathologie dans le but de maintenir et d'améliorer sa qualité de vie. Elle lui apporte une aide pour comprendre sa maladie et son traitement. Le CH de Libourne propose une dizaine de programmes d'éducation thérapeutique au sein de l'établissement (diabétologie, cardiologie, pneumologie, rhumatologie) dont le suivi implique pour le patient de nombreux déplacements au CH sans prise en charge. Les patients peuvent rencontrer des freins à la mobilité pour des raisons multiples (problème financier, difficultés physiques et/ou psychiques). Ainsi, la télé-éducation thérapeutique vise à améliorer l'accès des programmes centralisés au CH en permettant aux patients de les suivre à domicile ou dans un établissement de santé situé à proximité. Il s'agit de proposer une offre de télémédecine accessible (proximité et maîtrise de l'outil) et adaptée au patient au regard des réalités de son mode de vie et de son environnement. Le but est d'améliorer la continuité des parcours de soins et la prise en charge des patients atteints de pathologie chronique. Les ateliers collectifs d'éducation thérapeutique délocalisés en maison ou centre de santé seraient également vecteurs de liens sociaux et permettraient aux patients de sortir du sentiment d'isolement dans la maladie.

**PUBLIC CONCERNE**

Les patients atteints de maladie chronique présentant des difficultés de mobilité

**LOCALISATION**

Le Grand Libournais avec l'expérimentation du projet pilote sur la MSP de Rauzan

**DESCRIPTION**

La télé-éducation thérapeutique serait développée sous 2 modalités :

- au domicile du patient via l'utilisation d'une tablette, d'un smartphone ou d'un ordinateur (formation à l'utilisation du logiciel d'éducation thérapeutique à distance par un informaticien du CH par téléphone)
- à titre expérimental à la Maison de santé pluridisciplinaire de Rauzan (formalisation à définir), des séances organisées pour un groupe de 5 personnes maximum. Une étude préalable des modalités de délocalisation des ateliers du CH au sein de la MSP sera réalisée : priorisation des pathologies, faisabilité du diagnostic éducatif à la MSP, partage de l'animation des programmes d'éducation

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

thérapeutique entre les médecins hospitaliers et les médecins libéraux, formations des soignants animateurs etc.

Une action de promotion de la télé-éducation thérapeutique, et plus généralement de l'éducation thérapeutique, sera à prévoir auprès des médecins libéraux afin qu'ils orientent leurs patients vers le dispositif.

### NATURE DE L'ACTION

Action novatrice à développer

### INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Le déploiement de la télé-éducation repose sur la complémentarité entre le développement des actions hors les murs du CH et les missions obligatoires d'éducation thérapeutique de la MSP. L'amélioration de l'articulation ville/hôpital doit garantir un parcours adapté pour le patient. L'action pourra intégrer le dispositif AZALEE et mobiliser les IDE libéraux. Le projet s'appuie sur la mutualisation des compétences du CH, qui détient les autorisations de programmes délivrées par l'ARS, et des professionnels libéraux pour faire vivre l'animation des programmes en assurant leur déclinaison locale.



#### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyens humains :** soignants pour réaliser les diagnostics éducatifs et animer les ateliers (professionnels des services du CH et médecins et IDE libéraux), informaticien pour former les patients à l'utilisation des outils

**Source de financement :** ARS

**Moyens matériels :** équipements informatiques et locaux pour organiser les ateliers collectifs, outil de communication partagée PAACO-Globule du GIP ESEA



#### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Centre Hospitalier de Libourne :** Elodie DUCHARTRE, cadre de santé services médecine Infectieux/Vasculaire – Dermatologie/Endocrinologie – Centre de cicatrisation et Unité Transversale d'Education et Prévention - elodie.duchartre@ch-libourne.fr - 05 57 55 34 34 (poste 1569)



#### PARTENAIRES ASSOCIES :

**MSP de Rauzan :** déploiement du projet pilote de télé-éducation thérapeutique en établissement de pratiques regroupées, mise à disposition d'une salle pour accueillir les séances à la MSP, mobilisation d'une équipe de soignants pour animer certains ateliers, ambassadeur des programmes

**IDE du dispositif AZALEE :** réalisation des diagnostics éducatifs et recrutements des patients aux programmes

**Les médecins libéraux :** ambassadeurs des programmes auprès de leurs patients

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023



### CALENDRIER DE REALISATION :

Action structurelle à engager tout au long de la durée du CLS

Le CH de Libourne avait déjà répondu à un appel à projet de l'ARS en mai 2018. Un prochain appel à projet est attendu en 2019 avec un cahier des charges arrêté.



### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre d'ateliers connectés réalisés (à domicile et en MSP)

Nombre et localisation des participants aux ateliers connectés

Satisfaction des usagers et des professionnels (questionnaire d'évaluation)

AXE 2

RENFORCER L'OFFRE DE SOINS

Objectif 2.3 Mettre en cohérence l'offre de soins

FICHE ACTION 10

Développer l'observation santé pour structurer le maillage de l'offre de soins

OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CLS, le service doit être aussi en capacité de produire de la donnée pour assurer une bonne connaissance et maîtrise des fondamentaux santé du Grand Libournais. Afin d'anticiper et de mieux cibler les actions à mettre en œuvre, il s'agit notamment d'actualiser, en continu, le diagnostic santé du Grand Libournais, à partir d'analyses démographiques et épidémiologiques, et d'un état de la démographie médicale et paramédicale en lien étroit avec l'Observation Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine. L'objectif de l'action est de développer un service support qui puisse être un outil d'aide à la décision pour les collectivités et une ressource mise à la disposition des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux du territoire pour les soutenir dans la mise en œuvre de leurs stratégies et alimenter leurs diagnostics. La mission d'observation se caractérise avant tout par la coordination d'acteurs et de personnes ressources disposant de l'information et des données (signataires et professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux du territoire, Observatoire Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, etc.).

**PUBLIC CONCERNE** Les membres du Comité de Pilotage et les partenaires du CLS

**LOCALISATION** Siège du PETR du Grand Libournais

**DESCRIPTION**

Doté d'un Système d'Information Géographique (SIG), qui est un logiciel permettant de saisir, stocker et interroger des données thématiques spatialisées, l'Observatoire du PETR du Grand Libournais est à même de produire des analyses statistiques et cartographiques, pour réaliser des études, des portraits, ou de la simple communication d'information. Le SIG fonctionne à partir de données géoréférencées ou thématiques et spatiales. Afin d'obtenir des rendus lisibles, le SIG est associé à des outils de Publications Assistées par Ordinateur (PAO).

Un chargé d'étude est chargé de l'administration et de l'animation de l'observatoire.

**NATURE DE L'ACTION**

Développement d'un outil ressource en matière de connaissances et d'analyse santé

**INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE**

Depuis sa création en 2017, le service Observation du PETR du Grand Libournais assure des missions d'études et d'observation à l'échelle du Grand Libournais. Le développement d'une observation en santé de

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

recueillir, d'analyser et de produire de la donnée, pour alimenter en éléments factuels les autres services qui composent le PETR (SCoT, ADS, Tourisme, ...) et les choix politiques des élus.

Au-delà du traitement des données disponibles, l'observatoire consiste à monter un partenariat autour et avec les acteurs qui génèrent et/ou gèrent déjà de la donnée.



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyens humains :** Chargé d'études Observation du PETR du Grand Libournais

**Source de financement :** PETR du Grand Libournais

**Moyens matériels :** poste informatique, logiciels SIG et PAO



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**PETR du Grand Libournais :**

Philippe CIANFARANI, Chargé d'études Observation - [observatoire@grandlibournais.eu](mailto:observatoire@grandlibournais.eu) / 05.24.24.00.58

Manon LOISON, Coordinatrice du Contrat local de santé – [cls@grandlibournais.eu](mailto:cls@grandlibournais.eu) / 05 24 24 00 59



### PARTENAIRES ASSOCIES :

**Signataires et partenaires du CLS :** fournisseurs et bénéficiaires de données



### CALENDRIER DE REALISATION :

Dès 2019 et pour la durée totale de mise en œuvre du CLS



### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de partenaires fournisseurs de données

Nombre d'indicateurs traités

Nombre de demandes enregistrées

Nombre de demandes traitées

## Axe 3 Promouvoir un environnement et des habitudes de vie favorables à la santé

### ► Les professionnels du groupe de travail ont fait les constats suivants<sup>4</sup> :

#### Volet alimentation et pratiques d'activités physiques

- Manque de producteurs locaux et des terres en friches potentiellement exploitables
- Goût et reconnaissance de la qualité des aliments peu développés chez certaines familles
- Manque d'équipement sportif de plein air et en accès libre et coût des activités sportives en club qui peut être inaccessible
- Problème d'addiction aux écrans
- Des éducateurs et animateurs sportifs peu formés à la prévention/promotion de la santé

#### Volet adaptation de l'habitat

- Des problèmes de vétusté et d'insalubrité des logements
- Méconnaissance des « bonnes pratiques » de gestion et d'entretien pour un logement sain
- Peu de signalement des logements indignes et difficulté de certains professionnels à signaler
- Déficit de logements adaptés pour les personnes dépendantes
- Manque de lisibilité de l'offre et des acteurs de l'habitat

#### Volet démarches de prévention

- Manque de formations locales pour les professionnels de santé à la prévention
- Peu ou pas d'espace de formation ou de rencontre
- Pas de formation à la réduction des risques
- Pas ou peu de connaissance sur les dispositifs existants et les complémentarités possibles
- Pas suffisamment d'articulation entre les acteurs

#### Volet risques environnementaux

- Méconnaissance des risques d'utilisation des produits phytosanitaires et des dispositifs d'alerte et de protection existants
- Manque de communication envers les personnes référentes pour sensibiliser la population (maisons de santé, collectivités)
- Peu de prise en compte des maladies vectorielles et des répercussions des perturbateurs endocriniens

---

<sup>4</sup> Eléments issus de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail du 29 mai 2018

**AXE 3**

**PROMOUVOIR DES HABITUDES DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE**

**Objectif 3.1 Favoriser une alimentation saine et de qualité et la pratique d'activités physiques**

**FICHE ACTION 11**

**Développer l'éducation nutritionnelle en milieu scolaire**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les capacités d'alimentation des enfants et des parents peuvent rester perfectibles de part un manque de connaissances. En découle une faible qualité nutritionnelle des repas pouvant favoriser l'installation de problème d'obésité infantine. Dans le cadre de la politique de santé des élèves, la circulaire de rentrée n° 2011-071 du 2 mai 2011 rappelle la place prépondérante de l'éducation à la nutrition et de la prévention des problèmes de surpoids et d'obésité à l'école. L'action vise à :

- Développer une meilleure connaissance de l'hygiène alimentaire et des besoins fondamentaux et physiologiques du corps humain ;
- Renforcer les capacités alimentaires (savoir lire et interpréter les étiquettes des produits, diversifier son alimentation, faire connaître les produits frais et naturels)
- Favoriser le goût en lien avec les nouvelles recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (janvier 2017).

L'objectif est de développer une action expérimentale de prévention primaire qui sera modélisée en vue d'être déployée sur le reste du territoire en définissant notamment un document de recommandations.

La restauratrice scolaire s'est engagée à améliorer la qualité nutritionnelle des repas à la cantine de l'école depuis 2018 (passage à 80% de produits frais) via un partenariat avec le prestataire API Restauration, entreprise de restauration collective membre du réseau Mon Restau responsable).

**PUBLIC CONCERNE**

Les enfants scolarisés de maternelle et de primaire et les parents

**LOCALISATION**

Ecole élémentaire de Rauzan (maternelle et primaire)

**DESCRIPTION**

Il s'agit de mettre en place des ateliers pédagogiques nutritionnels au sein de l'école élémentaire de Rauzan en lien avec l'Education nationale, le restaurant scolaire et les producteurs locaux. Des ateliers parents/enfants seront proposés avec des visées différentes selon l'âge des enfants. Pour les élèves de maternelle les ateliers seront notamment dédiés à la découverte sensorielle des aliments et pour les élèves de primaire les ateliers s'attacheront à l'apprentissage des liens entre la santé et le corps humain.

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

## NATURE DE L'ACTION

Valorisation et mise en pratique des programmes de l'Education nationale

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Il s'agit d'un travail en lien avec la restauration scolaire, ce projet repose sur la coordination avec l'équipe pédagogique en impliquant l'association des parents d'élèves de l'école. Les ateliers d'éducation nutritionnelle s'inscrivent dans les programmes de l'Education nationale et constituent une action de prévention et de lutte contre l'obésité qui intègre les missions obligatoires du projet médical de la MSP de Rauzan.



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyens humains :** acteur de prévention primaire de la MSP de Rauzan et personnel éducatif

**Moyens matériels :** outils et supports pédagogiques de l'IREPS

**Source de financement :** association des parents d'élèves et producteurs locaux (mécénats), CPAM et coopérative scolaire (Office central de la coopération à l'école), mairie de Rauzan et Communauté de communes de Castillon-Pujols.



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Maison de santé pluridisciplinaire de Rauzan :** Raphaele ENFEDAQUE, naturopathe - raphael.einfedaque@orange.fr



### PARTENAIRES ASSOCIES :

**Equipe pédagogique :** co-rédaction du contenu des ateliers

**Restauratrice scolaire :** acteur qui participe à la prévention primaire et à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des repas à la cantine

**Association des parents d'élèves :** organisation des ateliers parents/enfants, de marchés au sein de l'école

**Producteurs locaux :** fournisseurs et ouverture à la visite des exploitations



### CALENDRIER DE REALISATION :

2<sup>ème</sup> semestre 2018 : prise de contact et réunions avec l'équipe pédagogique de l'école de Rauzan

1<sup>er</sup> semestre 2019 : définition du contenu des ateliers et des modalités d'intégration dans les programmes scolaires des enseignants

Rentrée scolaire 2019/2020 : mise en place des ateliers

Action récurrente à engager tout au long de la durée du CLS.





## INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre d'ateliers organisés

Nombre de participants aux ateliers

Retours des familles

Evaluation de l'évolution de la consommation et du goût au restaurant scolaire

**AXE 3**

**PROMOUVOIR DES HABITUDES DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE**

**Objectif 3.1 Favoriser une alimentation saine et de qualité et la pratique d'activités physiques**

**FICHE ACTION 12**

**Développer le sport sur ordonnance et promouvoir l'activité physique adaptée**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Le sport sur ordonnance, reconnu depuis le décret du 1<sup>er</sup> mars 2017 atteste des effets bénéfiques de la pratique d'une activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques en complément d'un traitement médicamenteux.

La Direction des sports de la ville de Libourne a réalisé un diagnostic relevant l'importance de l'offre d'activités physiques et sportives du territoire et du panel d'activités assez large pour les usagers. Certaines associations, développent déjà sur la base de leur discipline, des activités adaptées (ex : pratique de l'escrime chez les femmes atteintes d'un cancer du sein).

L'objectif de l'action est de permettre aux personnes atteintes de maladies chroniques de bénéficier gratuitement de séances d'activités physiques afin d'accroître leur bien-être physique et mental en favorisant la resocialisation de certains patients sédentaires du fait de leur maladie.

Les services constatent une méconnaissance générale du tissu associatif et des activités sur la ville de Libourne, et notamment de la Marche. Les médecins généralistes et spécialistes sont d'ailleurs démunis lorsqu'ils doivent proposer de l'activité physique à leurs patients.

La ville s'est ainsi engagée à promouvoir plus largement le sport santé en organisant des manifestations grand public visant à communiquer sur l'offre des pratiques existantes et à permettre d'accéder à certaines activités gratuitement dans le cadre de la « Journée mondiale de la marche » et de la journée « Tous en forme ». L'objectif est de favoriser l'augmentation du nombre d'adhérents dans les structures sportives et de dynamiser le centre-ville.

**PUBLIC CONCERNE**

Sport sur ordonnance : les habitants libournais (dans un premier temps à titre expérimental)

Promotion du sport santé : tous les publics du Grand Libournais

**LOCALISATION**

Ville de Libourne

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

## DESCRIPTION

Le développement du sport adapté consiste à permettre aux patients d'intégrer certains dispositifs associatifs à raison de 2 séances par semaine pendant 10 mois gratuitement. Elle repose sur un partenariat avec les médecins généralistes et spécialistes du Centre hospitalier et de la ville afin qu'ils prescrivent les activités de certains clubs sportifs ainsi que celles proposées par les services de la collectivité et les éducateurs territoriaux formés à l'encadrement de la pratique d'activités physiques adaptées (mise en place d'une plateforme d'accueil des patients animée par le service des sports de la ville et l'équipe des éducateurs). Le cadre de la prescription ainsi que les outils pour le suivi du patient seront définis. L'objectif in fine est que la patient s'inscrive durablement dans l'exercice d'une pratique d'activité physique adaptée à l'issue du programme.

Un cahier de recommandations sera produit afin de promouvoir un modèle de développement du sport sur ordonnance qui pourrait être déployé sur le reste du territoire du Grand Libournais.

Dans le cadre de la journée « Tous en forme », les participants peuvent réaliser des bilans de santé avec des médecins et être orientés vers des activités physiques adaptés en fonction de leur état de santé. Elle se déroule au lac des Dagueys en s'appuyant sur des infrastructures existantes telles que le parcours de course d'orientation, les équipements du pôle nautique et le gymnase.

La « Journée mondiale de la marche » est organisée avec Aquitaine sport pour tous et propose des activités autour de la marche (marche nordique, dans l'eau, marche seniors, rallye pour les enfants etc.)

## NATURE DE L'ACTION

### Sport sur ordonnance :

Action novatrice qui apporte une réponse alternative en matière de santé pour les patients atteints de maladies chroniques et renforce une offre de pratique adaptée encore peu développée sur la ville.

### Promotion du sport santé :

Valorisation de dispositifs existants

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Le sport sur ordonnance est complémentaire à d'autres dispositifs menés par la ville et sa communication s'inscrira dans le cadre de la journée « Tous en forme ». Il s'articule également avec l'offre de certaines associations (retraites sportive, marche nordique...) ainsi que l'offre médicale et les recommandations des établissements de santé.

La « Journée mondiale de la marche » et la journée « Tous en forme » complètent l'offre d'animations sportives de la ville de Libourne labellisée « Sport pour tous ».



## MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

### Sport sur ordonnance :

**Moyens humains :** éducateurs sportifs et certains clubs pour animer les activités physiques adaptées

**Moyens matériels :** installations sportives

**Source de financement :** ville de Libourne

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

Promotion du sport santé :

**Moyens humains :** éducateurs et associations sportives, professionnels de santé du CH de Libourne et de la Clinique Avicenne, service communication et documentation de la ville

**Moyens matériels :** équipements et installations du centre technique municipal



### **PORTEUR(S) DE L'ACTION :**

**Ville de Libourne :** Pascal VIEIRA, responsable de la Direction des services des sports –  
pvieira@mairie-libourne.fr / 05 57 55 33 47

Sophie LESAGE, Responsable de service éducation, animation sportive –  
animations.sports@mairie-libourne.fr / 05 57 25 66 77



### **PARTENAIRES ASSOCIES :**

Sport sur ordonnance :

**Centre hospitalier et les médecins généralistes spécialistes de la ville :** réalisation des prescriptions

**Associations sportives et médicales (Cœur de santé, Oxysouffle) :** proposition des activités physiques adaptées

Promotion du sport santé :

**Aquitaine sport pour tous :** organisation de la « Journée mondiale de la marche »

**Associations sportives :** proposition des activités

**Centre hospitalier et clinique Avicenne :** réalisation des tests de santé pour la journée « Tous en forme »

**Comité départemental olympique et sportif :** exposition sur les bienfaits du sport pour la santé



### **CALENDRIER DE REALISATION :**

Sport sur ordonnance :

2017-2018 : réunion avec les médecins et définition du cadre de la prescription

1<sup>er</sup> semestre 2019 : formation des éducateurs territoriaux et création d'outils pour le suivi des patients

Septembre 2019 : accueil des premiers patients sur 10 mois

L'action se réalisera tout au long de la durée du CLS et à vocation à être pérenne, elle s'adressera aux Libournais dans un premier temps pour une phase expérimentale

Promotion du sport santé :

1<sup>ères</sup> journées organisées le samedi 22/09 et 6/10 2018

Action reconductible tous les ans



## INDICATEURS DE SUIVI :

### Sport sur ordonnance :

Nombre de médecins prescripteurs et de prescriptions réalisées

Nombre de personnes inscrites au dispositif

Statistiques pour évaluer l'amélioration de l'état de bien-être des patients

Nombre de patients bénéficiaires qui s'engagent durablement dans l'activité physique à l'issu du programme (activité individuelle ou adhésion à une association sportive)

### Promotion du sport santé :

Nombre de participants à la manifestation

Nombre de partenaires de santé associés

**AXE 3**

**PROMOUVOIR DES HABITUDES DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE**

**Objectif 3.1 Favoriser une alimentation saine et de qualité et la pratique d'activités physiques**

**FICHE ACTION 13**

**Renforcer et promouvoir le nombre d'équipements sportifs en accès libre**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Au niveau national, des études sociologiques révèlent qu'on dénombre 34 millions de personnes pratiquant une activité physique pour 16 millions de licenciées. La pratique d'activité sportive en libre accès est forte. Elle nécessite de disposer d'équipements en assurant leur promotion et en proposant des animations ponctuelles.

L'objectif est d'accroître le nombre de pratiquants notamment en améliorant l'accès aux équipements de ceux qui en sont le plus éloignés. Le sport est utilisé comme un outil de prévention santé et également comme un vecteur de lien social et intergénérationnel.

**PUBLIC CONCERNE** Tous les publics

**LOCALISATION** Ville de Libourne

**DESCRIPTION**

L'action consiste à réhabiliter et créer de nouveaux équipements sportifs en accès libre et à élargir les temps d'ouverture de certains équipements existants au grand public à l'instar du gymnase Jean Mamère ouvert tous les dimanches matin depuis plus de 3 ans, hors période de vacances sportives, ouverture de city stade (Garderoze, Verdet et Clémenceau) et d'un skate park.

Les équipements seraient implantés dans des lieux inhabituels et beaucoup fréquentés (quai en cours de réhabilitation, quartiers sensibles, etc.) dans le but d'assurer une offre de pratiques sportives en accès libre dans toute la ville. Prochaine action la mise en place d'appareil de fitness sur les quais à venir en 2019, réhabilitation d'une aire de grands jeux, le fronton du stade Plince.

La création de parcours connectés via une application smartphone est également en projet.

La communication sera développée progressivement (site internet, réseaux sociaux, affichage, médias etc.) et des animations seront organisées sur les équipements sportifs.

**NATURE DE L'ACTION**

Renforcement d'une politique d'action sportive

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Cette action s'inscrit dans la dynamique sportive portée par la ville



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyens humains :** gestion des ouvertures et animation des équipements, entretien et maintenance, communication

**Source de financement :** ville de Libourne



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Ville de Libourne :** Pascal VIEIRA, responsable de la Direction des services des sports –  
pvieira@mairie-libourne.fr / 05 57 55 33 47

Sophie LESAGE, Responsable de service éducation, animation sportive –  
animations.sports@mairie-libourne.fr / 05 57 25 66 77



### PARTENAIRES ASSOCIES :

**Financeurs :** Etat, Région, Conseil département, CAF et bailleurs sociaux

**Associations :** animation et promotion



### CALENDRIER DE REALISATION :

Action déjà engagée qui s'inscrira tout au long de la durée du CLS



### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de créations et d'ouvertures supplémentaires d'équipements en accès libre

Nombre d'utilisateurs des équipements

Nombre d'actions d'animation et de communication

**AXE 3**

**PROMOUVOIR DES HABITUDES DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE**

**Objectif 3.3 Développer et coordonner les démarches de prévention**

**FICHE ACTION 14**

**Mettre en place des activités physiques et sportives à destination des seniors**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

L'entretien d'une vie active à travers la pratique d'activité physique adaptée permet aux seniors (plus de 55 ans) de maintenir leurs capacités physiques et ainsi prévenir ou retarder l'apparition de pathologies. Elle favorise le bien vieillir en contribuant à une hygiène de vie adaptée pour un bien-être physique et mental.

Depuis 2016 la collectivité a mis en place le programme Sen'actions afin de développer une offre d'activités physiques à destination des seniors pour lesquels il n'existait aucune offre afin de prévenir notamment les problèmes de sédentarité et d'isolement social des personnes.

L'action consiste à développer une offre accessible dans les communes peu actives et de favoriser une pratique de l'activité physique chez seniors qui s'inscrive dans la durée. Elle est aujourd'hui bien identifiée sur le territoire.

**PUBLIC CONCERNE**

Les seniors de plus de 55 ans

**LOCALISATION**

Le Grand Saint-Emilionnais

**DESCRIPTION**

Le programme Sen'actions propose une offre de pratiques nomade, les éducateurs physiques de la collectivité se déplacent avec un minibus sur les communes, en investissant les salles communales, les équipements sportifs existants ou encore les sentiers de randonnée afin de permettre aux seniors d'accéder à des activités physiques au plus près de leur lieu de vie. Ces activités sont gratuites et sans inscription, elles se déroulent tous les 15 jours. Le planning des activités est élaboré en concertation avec les seniors, c'est une offre sur mesure qui permet également de découvrir de nouvelles activités.

Le programme Sen'actions pourra être valorisé afin de proposer un modèle d'offre d'activités physiques des seniors qui puissent être déployé sur d'autres du territoire du Grand Libournais via l'élaboration d'une feuille de recommandations pour favoriser le partage d'expérience.

**NATURE DE L'ACTION**

Renforcement d'une offre d'activités physiques à destination d'un public qui n'était pas encore ciblé.



## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Une action intergénérationnelle en cours de projet pourrait s'inscrire dans le cadre du festival des Soda day du territoire et intégrer des dispositifs nationaux comme la Course du coeur, Movember, Octobre rose et la Fête du sport.

Des partenariats sont à développer avec les professionnels de santé du territoire qui pourraient préconiser à leurs patients la pratique d'activité physique adaptée.



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyen matériel :** minibus et matériel pour réaliser certaines activités physiques

**Source de financement :** CDC du Grand Saint-Emilionnais, Conférence des financeurs



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais :** Aurore BLANCHARD, éducatrice physique - animsenior@grand-st-emilionnais.org / 06 67 95 86 50



### PARTENAIRES ASSOCIES :

**Les communes :** mise à disposition de locaux et communication du planning des activités en mairie

**Associations sportives :** proposition d'activités physiques complémentaires

**Service jeunesse de la collectivité :** développement d'activités intergénérationnelles



### CALENDRIER DE REALISATION :

Action dédagée engagées depuis 2016 qui a vocation à être pérennisée et à évoluer tout au long de la durée du CLS en s'appuyant sur de nouveaux partenariats



### INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre et localisation des activités proposées

Nombre de participants et de nouveaux participants aux activités proposées

Niveau d'implication des personnes dans le programme Sen'actions et dans la définition des plannings des activités

**AXE 3**

**PROMOUVOIR DES HABITUDES DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE**

**Objectif 3.3 Développer et coordonner les démarches de prévention**

**FICHE ACTION 15**

**Améliorer le parcours de santé bucco-dentaire des personnes en situation de vulnérabilité (prévention, bilans et soins)**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les études relatives aux personnes en situation de dépendance, de handicap et de précarité témoignent d'un mauvais état de santé bucco-dentaire. Les actions en matière de santé bucco-dentaire en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (dépendance, handicap, précarité) sont difficilement identifiées et repérées.

Les professionnels de santé et médico-sociaux sont notamment en difficulté pour organiser le recours aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de vulnérabilité. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce constat : méconnaissance des enjeux de santé bucco-dentaire, des droits, des lieux d'orientation, des cabinets accessibles et des dispositifs adaptés et spécifiques à la prise en charge bucco-dentaire des publics.

L'action vise à améliorer la connaissance de l'offre des dispositifs et des programmes en santé bucco-dentaire pour ensuite développer une offre complémentaire sur le territoire, adapter la forme de ces actions en fonction des besoins identifiés, de communiquer auprès du grand public et des professionnels pour faire connaître cette offre.

L'objectif est de renforcer l'accès à la prévention afin de privilégier les solutions en amont qui permettront de limiter les besoins de soins en aval. La prévention doit être présente dans l'environnement de la personne et être en partie confiée à son entourage professionnel. De ce fait, la formation des professionnels de santé et médico-sociaux est primordiale ainsi que des partenaires hors profession dentaire.

**PUBLIC CONCERNE**

Les populations en situation de vulnérabilité

**LOCALISATION**

Le Grand Libournais

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

## DESCRIPTION

L'action consistera à :

- réaliser un état des lieux des dispositifs de soins bucco-dentaires et des programmes de prévention existants et élaborer des outils de communication ;
- identifier les réseaux des fédérations d'établissements, des services sociaux et médico-sociaux et des associations concernées par la prévention des soins bucco-dentaires ;
- organiser des actions de sensibilisation et de dépistage à destination des publics en situation de vulnérabilité et des réunions d'information/formations à destination des professionnels.

## NATURE DE L'ACTION

Renforcement d'actions et de dispositifs existants pour répondre à un manque, par le développement potentiel d'une offre complémentaire et par la création d'outils de communication.

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

L'action intègre un recensement et une valorisation des dispositifs existants auprès des opérateurs locaux en lien avec les partenaires du CLS. Elle s'articule avec la stratégie du Plan Régional de Santé de l'ARS.



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyens humains :** les professionnels chirurgiens-dentistes, les chargées de mission du Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes (CRO) et l'Union Régionale des Professionnels de Santé des Chirurgiens-Dentistes (URPS), les professionnels et bénévoles des structures partenaires.

**Moyens matériels :** questionnaire d'état des lieux (avec courrier d'accompagnement), kits de dépistage, supports de sensibilisation et de formation (flyers, affiches, sites internet etc.).

**Source de financement :** ARS, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) des établissements de santé et médico-sociaux



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Union Régionale des Professionnels de Santé des Chirurgiens-Dentistes :** Hélène FORTIN, chargée de mission - [urpscdalpc@gmail.com](mailto:urpscdalpc@gmail.com) / 06.40.15.30.35

**Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes :** Laetitia DARRIEUTORT, chargée de mission - [cro.dhp@gmail.com](mailto:cro.dhp@gmail.com) / 06.49.74.18.28



### **PARTENAIRES ASSOCIES :**

**URPS et CRO** : organisation et animation des activités de sensibilisation, communication, évaluation.

**Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire** : organisation et réalisation des formations

**Réseaux, fédérations d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, structures et associations locales, autres partenaires CLS** : soutien dans l'organisation des activités, par notamment l'information et la mobilisation des professionnels, la communication auprès des publics ainsi que par la mise à disposition de moyens logistiques



### **CALENDRIER DE REALISATION :**

Actions récurrentes à engager toute au long de la durée du CLS



### **INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre, typologie et localisation des activités réalisées

Nombre et typologie des partenaires mobilisés

Nombre de professionnels et bénévoles sensibilisés/formés à la santé buccodentaire

Nombre, typologie et localisation des établissements et des services ayant organisé une formation

Nombre et typologie des participants ayant bénéficié d'une action de sensibilisation à la santé bucco-dentaire

Nombre et typologie des participants ayant bénéficié d'une action de dépistage bucco-dentaire

**AXE 3**

**PROMOUVOIR DES HABITUDES DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE**

**Objectif 3.3 Développer et coordonner les démarches de prévention**

**FICHE ACTION 16**

**Développer la prévention et promouvoir l'éducation à la santé**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Les Soda Days :

Les acteurs de la prévention ne sont pas présents sur le territoire et/ou difficilement accessibles sur le libournais quand ils sont présents, faute de lisibilité, de communication efficace et de difficile accessibilité de par le manque de mobilité du public cible.

L'objectif de cette manifestation est de proposer un continuum éducatif concertée en faveur de la jeunesse à partir du champ de la prévention et l'éducation à la santé dans une dimension de « Sport santé bien être » et plus largement encore. Cette démarche de prévention constitue une réponse aux demandes des jeunes et des familles qui se préoccupent de leurs besoins en matière de santé : sexualité, addictions, activité physique, sommeil, l'image de soi etc.

Les Soda Days visent à mutualiser des compétences et des moyens afin d'accompagner la jeunesse dans son insertion sociale et professionnelle par le prisme d'une bonne éducation à la santé et répond aux demandes non couvertes des publics et des acteurs éducatifs.

Festival Promotion de la santé :

Il existe un déficit de communication et de visibilité des actions de prévention, de santé et de bien-être ainsi que des freins multifactoriels pour aller vers les professionnels de santé et s'engager dans la pratique d'une activité physique et ou sportive.

L'objectif est de promouvoir les actions de santé et de bien-être et d'améliorer l'accessibilité à l'information sur l'offre afin de permettre aux personnes de faire le premier pas vers les démarches de Sport santé bien-être pour ensuite intégrer les programmes proposés par la collectivité à leur destination. Le festival pourrait devenir la porte d'entrée vers la démarche de « prendre conscience de soi, de son corps et de la nécessité d'en prendre soin ». Il permettrait de repérer des nouveaux besoins en matière de santé à couvrir et d'associer de nouveaux partenaires sur les actions Sport Santé Bien-être en répondant aux aspirations des professionnels de travailler en réseau et en coopération.

**PUBLIC CONCERNE**

Soda Days :

Les jeunes âgées de 10 à 17 ans du Grand Saint-Emilionnais

Festival promotion de la santé : Tous les publics du Grand Saint-Emilionnais

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

## LOCALISATION

Le Grand Saint-Emilionnais

## DESCRIPTION

Les Soda Days :

Il s'agira de :

- définir les parcours éducatifs de façon concertée pour identifier les axes de prévention santé à mettre en place pour le public cible, du CM2 à la seconde du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Montagne (LEGTA) ;
- rechercher des acteurs de la prévention pouvant s'adapter à l'action et ses contraintes organisationnelles.

Les différentes actions pourront être opérationnelles, avec une relation éducative forte entre tous les acteurs accompagnant les jeunes dans cette démarche de prévention. Les complémentarités éducatives et pédagogiques seront recherchées afin que le jeune puisse bénéficier de l'expertise de chacune des parties.

Festival Promotion de la santé :

Le festival se déroulera pendant l'opération Octobre Rose et s'adressera à tous les publics (petite enfance, enfance, jeunesse, familles et seniors) sur une des communes de la collectivité. Des actions seront proposées en intérieur et en extérieur et l'espace choisi devra possiblement être aménageable pour un accueil permettant de se sentir « bien comme chez soi » puisqu'il s'agit d'actions à viser « bien-être ».

## NATURE DE L'ACTION

Soda Days :

Renforcement d'un dispositif existant depuis 2016 et développement des synergies partenariales (concept d'organisation de la prévention plutôt novateur en Gironde).

Festival Promotion de la santé :

Organisation d'une manifestation nouvelle qui visera à renforcer la lisibilité des actions déjà existantes.

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Soda Days :

L'action s'adressait initialement aux collégiens de Lussac et au LEGTA de Montagne. L'année 2019 est une année de réflexion sur l'idée d'un continuum éducatif prenant en compte les CM2, en lien avec l'application de la réforme des collèges. L'action s'articule avec les Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) des établissements scolaires de second degré concernés ainsi que dans le cadre du Projet Educatif de la Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais (CDC). Elle s'inscrit également dans le cadre du Schéma Départemental de la Jeunesse.

Festival Promotion de la santé :

Cette action s'articulera avec d'autres actions mises en place par la collectivité : Les Sen'actions (action inscrite au CLS) et les Sport Santé Bien-être menées dans les centres de loisirs toute l'année.

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

Soda Days :

**Moyen matériel** : locaux et équipements sportifs, matériel audio et pédagogiques (mutualisation entre la CDC, les communes, les établissements scolaires).

**Moyen humain** : une partie de l'équipe d'animation de la CDC et des coordinatrices, équipes éducatives des établissements scolaires.

**Source de financement** : CDC du Grand Saint-Emilionnais, Conseil Départemental, CAF, MSA et l'Education Nationale.

Festival Promotion de la santé :

**Moyen matériel** : locaux

**Moyen humain** : personnel de la CDC et bénévoles

**Source de financement** : CDC du Grand Saint-Emilionnais



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais**

Soda Days :

Virginie DUVIGNAC, Coordinatrice petite enfance, enfance, jeunesse et projets de territoire - ej@grand-st-emilionnais.org / 05.57.50.28.74

Festival Promotion de la Santé :

Aurore BLANCHARD, éducatrice physique - animsenior@grand-st-emilionnais.org / 06 67 95 86 50



### PARTENAIRES ASSOCIES :

Soda Days :

**Les équipes pédagogiques, l'Inspection de l'Education Nationale, le Collège de Lussac, le LEGTA à Montagne, la MSA, la MDSI, le Réseau Santé Social Jeunes du Libournais** : comité de pilotage en charge du suivi de l'organisation de la manifestation.

**La commune de Montagne** : mise à disposition des équipements (gymnase, terrains extérieurs).

Festival Promotion de la santé :

**Professionnels de santé et animatrice de santé publique du Centre hospitalier** : interventions auprès des publics volontaires.

**Professionnels de l'alimentation** : conseils, des ventes etc.

**Associations sport santé bien-être du territoire** : organiser des actions bien précises (initiation selon les publics sur une durée déterminée).



### CALENDRIER DE REALISATION :

#### Soda Days :

Mise en place du nouveau concept en 2020. Action récurrente qui se déroulera chaque année pendant une semaine, à engager tout au long de la durée du CLS.

#### Festival Promotion de la santé :

Mise en œuvre en 2019. Action ponctuelle possiblement renouvelable d'une année sur l'autre.



### INDICATEURS DE SUIVI :

#### Soda Days :

Nombre de participants à la manifestation

Nombre de partenaires associés à l'organisation et/ou participant à la manifestation

Evaluation des retombées éducatives en matière de santé publique, en matière de prévention active (enquête d'impact auprès du public).

#### Festival Promotion de la santé :

Nombre de structures et de bénévoles impliqués (écoles, centres de loisirs, RPA etc).

Nombre de participants au festival

Evaluation des retombées sur les consultations chez les professionnels de santé de la collectivité

Evaluation des retombées au niveau des maraichers et producteurs locaux

Nombre de nouveaux partenariats créés

Nombre de nouvelles actions développées



**AXE 3**

**PROMOUVOIR DES HABITUDES DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE**

**Objectif 3.4 Améliorer la prise en compte des perturbateurs endocriniens**

**FICHE ACTION 17**

**Développer des actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens dans l'environnement des jeunes enfants, notamment dans les structures d'accueil du public vulnérable**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

De plus en plus d'études mettent en évidence des risques sanitaires liés à l'exposition de substances présentes dans les environnements intérieurs prouvant provenir des produits d'entretien, d'hygiène, cosmétiques, jouets etc. Si beaucoup de relations restent encore à démontrer, certaines substances sont suspectées de participer à l'apparition de maladies ou troubles de la santé (troubles de la reproduction, cancers, diabète...). Les femmes enceintes et les jeunes enfants seraient un public particulièrement vulnérable à ces substances du fait de l'impact sur la construction de la santé à long terme. Des actions d'information et de communication autour de la réduction des substances toxiques dans l'environnement du jeune enfant (y compris à l'âge fœtal) sont déjà développées par le CH de Libourne par la sensibilisation des professionnels et des familles (ateliers Nesting en interne notamment). Le centre hospitalier de Libourne propose un atelier « Nesting » destiné aux futurs parents et animé par une sage-femme formée par l'association WECF qui développe ce type d'atelier. Cet atelier a lieu une fois par mois au sein du centre hospitalier Robert Boulin.

L'action vise à communiquer sur les risques des perturbateurs endocriniens afin de limiter l'exposition des femmes enceintes et des jeunes enfants à certaines substances présentes dans leur environnement intérieur. Il s'agit de sensibiliser le grand public et de favoriser les bonnes pratiques à travers l'organisation de lieux d'échange et d'information. Elle ciblera notamment les publics vulnérables en favorisant l'accès à l'information des personnes éloignées des actions de prévention dans un souci de réduction des inégalités territoriales. L'adaptation des messages de prévention en fonction du public concerné est prise en compte.

**PUBLIC CONCERNE** Les futurs et jeunes parents

**LOCALISATION** Le Grand Libournais

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

## DESCRIPTION

L'action se décompose en 5 mesures dont la mise en œuvre se réalisera en 2 temps :

1<sup>er</sup> temps :

1. Déployer des ateliers de type Nesting auprès du public au sein du CH mais également de façon délocalisée
2. Accompagner l'action de l'ARS Nouvelle-Aquitaine de sensibilisation du réseau des assistantes maternelles et celle du réseau des travailleurs sociaux afin d'évaluer l'intérêt de les déployer sur un autre territoire.
3. Développer des actions de sensibilisation dans les lieux fréquentés par le grand public (supermarchés, marchés ...).

2<sup>ème</sup> temps :

4. Travailler avec la PASS (Libourne, Sainte-Foy et mobile) sur l'incitation et la mise en œuvre d'actions de prévention primaire ou secondaire auprès du public rencontré sur la base de critères partagés (ex : dépistage du saturnisme infantile et qualité de l'environnement).
5. Construire une action en lien avec la PASS afin qu'un opérateur de prévention dans le domaine de la petite enfance déploie des actions pertinentes de prévention à destination des publics vulnérables dans les lieux d'accueil dédiés (épiceries sociales et solidaires, associations caritatives, CCAS...).

## NATURE DE L'ACTION

Les actions 1 et 2 sont des dispositifs déjà engagés sur le territoire qui doivent être pérennisés. Les actions 3,4 et 5 sont des actions novatrices à développer.

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Cette action s'inscrit dans la stratégie régionale de prévention et de promotion de la santé environnementale autour de la petite enfance de l'ARS Nouvelle-Aquitaine dont la déclinaison sur le territoire est assurée en lien avec le CH de Libourne. Cette stratégie associe de nombreux partenaires locaux (travailleurs sociaux et professionnels de la petite enfance). L'action s'articule étroitement avec les missions de la PASS.



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyens humains :** des contributeurs (associations, sages-femmes du CH, services Protection maternelle infantile du Conseil départemental, opérateurs...)

**Moyens matériels :** locaux

**Source de financement :** ARS, Conseil départemental, CPAM et CAF



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Centre Hospitalier de Libourne :** Natacha HERTEREAU, chargée de projet prévention –  
natacha.hertereau@ch-libourne.fr – 05.57.55.34.34 (poste 7233) / 06.72.72.74.69



### **PARTENAIRES ASSOCIES :**

Associations, services PMI, relais assistantes maternelles, CH : organisation des ateliers

Collectivités : mise à disposition de locaux

CAF : intégration de la thématique perturbateurs endocriniens dans les ateliers proposés aux parents



### **CALENDRIER DE REALISATION :**

Action structurelle à engager tout au long de la durée du CLS selon une mise en œuvre en 2 temps (cf. description de l'action).



### **INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre d'ateliers et d'actions de préventions organisés

Nombre, type et localisation des lieux d'intervention

Nombre de personnes touchées par type d'action

Questionnaire avant et après sur les changements de comportement (pour les ateliers)

## Axe 4 Améliorer les parcours de santé mentale

▶ Les professionnels du groupe de travail ont fait les constats suivants<sup>5</sup> :

### Volet prévention et repérage des personnes en souffrance psychique

- Manque de professionnels de santé
- Manque de formation des intervenants sociaux à repérer
- Divers freins contraignent la démarche d'aller vers le soin ce qui rend difficile le repérage pour les professionnels : barrières psychologiques (peur, crainte, a priori) et représentations du soin psychiatrique, barrière de la langue, acceptation du soin difficile, isolement intellectuel, familial et géographique, problème de mobilité, etc.
- Manque de formation des professionnels
- Difficulté de certains professionnels à différencier la souffrance psycho-sociale et la souffrance psychique
- Méconnaissance des ressources territoriales et du circuit des procédures
- Manque de réponses en matière de soutien aux familles et aux aidants des personnes en souffrances psychiques
- Manque d'informations et de communication pour les familles sur les dispositifs existants

### Volet prise en charge et suivi

- Saturation des services du Centre hospitalier
- Manque de psychiatres libéraux et hospitaliers/institutionnels et difficulté de recrutement des psychiatres en milieu hospitaliers
- Manque d'articulation entre les professionnels libéraux et hospitaliers et difficulté de coordination des différents acteurs (compétences/délimitation des champs d'intervention)
- Méconnaissance du réseau d'acteurs et des dispositifs

---

<sup>5</sup> Eléments issus de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail du 31 mai 2018

**AXE 4**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE  
MENTALE**

**Objectif 4.1 Développer la prévention et le repérage des personnes en souffrance psychique**

**FICHE ACTION 18**

**Conforter les actions de repérage et d'orientation des jeunes en souffrance psychique via le renforcement du Réseau Social Jeunes en Grand Libournais**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

Cette action s'inscrit dans un contexte de pénurie de l'offre de soins en psychiatrie sur le territoire du Grand Libournais fortement marqué par une précarité sociale, des troubles de délinquances et une jeunesse avec des difficultés plus fortes (population isolée en milieu rural). Les orientations des jeunes vers le RSSJ soulèvent des problématiques sous-jacentes (familiale, insertion, scolaire, santé, sexualité, addiction ...). Le Réseau accompagne un nombre de jeunes relativement élevé (En 2017, 469 personnes ont été prises en charge individuellement dont 366 jeunes et 103 parents). Ses missions s'organisent autour de lieux d'écoute des jeunes et d'un accueil de l'entourage adulte et parents, d'actions de prévention, de groupes d'échanges et de régulation multi-partenariaux, d'actions de formations et d'échanges à l'attention des professionnels, d'actions d'ingénierie d'animation territoriale dans les champs du social, du socio-éducatif et du sanitaire. Une quinzaine de permanences est répartie sur l'ensemble du territoire du Grand Libournais offrant une réponse aux difficultés de mobilité des jeunes et de leurs parents. Le RSSJ est composé d'une équipe mobile de 4 psychologues (dont 2 psychologues du Réseau sont à 24h par semaine et 2 autres sont à 0,5 ETP et mis à disposition du CH de Libourne).

La structure a connu des difficultés de fonctionnement en 2017 (plus d'ingénierie de coordination ni de locaux administratifs). Par ailleurs, depuis la rentrée 2018 le changement de statut des psychologues cliniciens en milieu scolaire a eu pour effet de ne plus permettre aux psychologues du Réseau d'intervenir au sein même des établissements de second degré (Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Sainte-Foy-la-Grande, Lussac et Branne). En découle une rupture temporaire du suivi des jeunes pour les psychologues et une baisse éventuelle du nombre de prises en charge.

L'action vise à soutenir le RSSJ, en cohérence avec la participation financière supplémentaire de l'ARS en 2018 (convention tri annuelle), gage de reconnaissance de l'efficacité du réseau qui apporte une réponse adaptée aux problématiques des jeunes isolés en souffrance psychosociale (accès et accompagnement aux soins, insertion sociale). Il est un acteur important dans le domaine de la prévention par sa réactivité et sa proximité avec les jeunes.

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

**PUBLIC CONCERNE** Les jeunes de 12-25 ans  
**LOCALISATION** Le territoire du Grand Libournais

## DESCRIPTION

Le RSSJ prévoit de recruter un directeur et de recourir à du secrétariat pour la gestion administrative. Une recherche de financement complémentaire auprès des EPCI du territoire a été engagée pour pérenniser le fonctionnement de la structure. L'équipe des bénévoles de l'association est en cours d'étayage.

## NATURE DE L'ACTION

Renforcement d'un dispositif existant dont l'action unique et spécifique permet de répondre à un besoin non couvert.

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Le RSSJ est inscrit dans une démarche partenariale et travaille en collaboration avec les professionnels des secteurs de la santé (services de soins psychiatriques du CH de Libourne), du social (MDSI), de l'éducation, de l'insertion (Mission locale du libournais), de la prévention de la délinquance (Libournais équipe prévention insertion), ainsi qu'avec les collectivités locales. Le Réseau participe également à des instances de l'arrondissement de Libourne : Comité technique jeunesse, Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Le partenariat étroit et la complémentarité avec le CH de Libourne permet une orientation rapide et coordonnée vers les structures spécialisées que sont l'équipe mobile de pédopsychiatrie ELISA (Equipe libournais d'intervention et de soins aux adolescents pour les jeunes de moins de 16 ans) et CAP'LIB (Centre d'aide psychologique du libournais à partir de 16 ans).



## MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Source de financement :** ARS (convention 2018-2020 de 45 000 € par an), Conseil départemental (49 500 € par an), Etat (Fond interministériel de prévention de la délinquance), EPCI (35 000 € soit 23 centimes d'euros par habitants pour 2019).

**Moyen humain :** recrutement d'un directeur sur la base de 24h par semaine et recours à du secrétariat sur la base de 7h par semaine.

**Moyen matériel :** Locaux pour héberger le siège de l'association sur la base de 3 jours par semaine et locaux plus adaptés pour 4 permanences (Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Sainte-Foy-la-Grande, Lussac et Branne).



## PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Le Réseau Santé Social Jeunes en Grand Libournais :** Denis BARBE, président - denisbarbe2@gmail.com – 06.72.93.31.80

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023



### **PARTENAIRES ASSOCIES :**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais :** garant du lien avec la subvention de l'Etat et facilitateur pour le compte des 5 EPCI.



### **CALENDRIER DE REALISATION :**

Action déjà engagée et à poursuivre tout au long de la durée du CLS



### **INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre de jeunes et de parents suivis chaque année  
Recrutement d'un directeur effectif  
Nombre de permanences confortées

**AXE 4**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE  
MENTALE**

**Objectif 4.2 Améliorer la prise en charge et le suivi**

Différentes initiatives et dispositifs ont été repérés dans le cadre de la dernière réunion de travail du 13 septembre 2018. Cependant ils n'ont pas fait l'objet de fiches action.

A titre d'exemple ont été identifiés :

- La volonté de coordonner les formations des professionnels à la prévention des risques suicidaires de l'Association Rénovation et du Centre Hospitalier (CH) de Libourne ;
- La réorganisation par le CH de soirées thématiques de destigmatisation autour de la santé mentale à destination des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, du grand public, des aidants et des personnes en souffrance psychique ;
- L'existence de plusieurs espaces de concertation et de coordination des acteurs : l'Espace Réflexion Santé animé par un médecin et une psychologue du Conseil Départemental, le Carrefour Social Santé Jeunes à l'initiative de la Mission locale du Libournais et la Cellule de veille avec le Centre Hospitalier de Libourne à la demande de la Communauté d'Agglomération du Libournais ;
- La volonté de développer des actions autour de l'amélioration de la capacité d'agir et de l'inclusion sociale des personnes en souffrance psychique du Groupement d'Entraide Mutuelle Le Kiosque 12 à Libourne.

Le développement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), défini comme le 3<sup>ème</sup> objectif intermédiaire de cet axe, constituera le cadre d'élaboration et de mise en œuvre de l'ensemble des actions en matière de prévention, de repérage, de prise en charge et de suivi des personnes en souffrance psychique. La dynamique de travail partenarial amorcée dans le groupe 4 se poursuivra début 2019 dans le cadre de la mise en place du CLSM.



**AXE 4**

**AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE  
MENTALE SUR LE TERRITOIRE**

**Objectif 4.3 Développer un Conseil Local de Santé Mentale**

**FICHE ACTION 19**

**Développer un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

La psychiatrie est la spécialité médicale la plus déficitaire en Grand Libournais. Au 1er janvier 2016, la densité pour 10 000 habitants des psychiatres libéraux est de 0,25 contre 1,9 en Gironde et 0,9 au niveau national. L'offre en pédopsychiatrie est quasi-nulle et il n'y a presque aucune réponse pour la prise en charge des personnes âgées. Le nombre de psychiatres salariés est également très faible et les directions des structures sanitaires témoignent des difficultés de recrutement et des conséquences que cela entraîne sur la prise en charge et le suivi des patients. Pour autant des dispositifs de prises en charge et de prévention mobiles et/ou hors les murs de l'hôpital existent : Equipe Mobile Précarité Psychiatrie (EMPP), Equipe Libournais d'Intervention et de Soins aux Adolescents (ELISA), Réseau Santé Social Jeunes, infirmières du CH mutualisées dans le cadre du Groupement sanitaire de coopération en santé mentale. Divers freins contraignent la démarche d'aller vers le soin ce qui rend difficile le repérage pour les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux : barrières psychologiques (peur, crainte) et représentations du soin psychiatrique, déni de soins, problème de mobilité, isolement intellectuel, familial et géographique.

Ils soulignent le manque de connaissance des ressources sur lesquelles s'appuyer et un manque d'information sur les dispositifs existants pour la population. Les professionnels mettent en exergue le cloisonnement entre les services du CH et de la ville et la difficulté de coordination des acteurs selon leurs compétences et leur champ d'intervention.

En réponse à la prise de conscience des collectivités des problématiques de santé mentale de la population, le CLSM a été posé comme une des actions prioritaires du CLS et constitue le volet santé mental du Contrat pour développer des solutions à une problématique de santé majeure dont la mise en place est soutenue par l'ARS. Le CLSM vise à :

- mettre en place une observation santé ;
- définir les priorités en matière de santé mentale et élaborer des réponses aux problématiques locales ;
- coordonner le partenariat et les interventions des acteurs, notamment hôpital/collectivités ;
- favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté et l'autonomie des usagers ;
- contribuer à la destigmatisation des personnes atteintes de troubles psychiques.

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

**PUBLIC CONCERNE** Tous les publics

**LOCALISATION** Le Grand Libournais

## DESCRIPTION

La mise en place du CLSM consistera à :

- réaliser un diagnostic préalable afin de repérer les besoins de santé des habitants et recenser l'état des ressources existantes ;
- mettre en place une gouvernance locale qui repose sur un partenariat collectivités, Centre hospitalier et associations d'usagers ;
- développer une stratégie locale en matière de santé mentale ;
- étudier les modalités de mise en place d'une cellule d'appui des situations complexes ;
- mettre en place un bilan annuel ;
- définir les modalités de communication des activités du CLSM à la population.

## NATURE DE L'ACTION

Mise en place d'une instance de concertation et de coordination

## INSCRIPTION DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

Le CLSM aura vocation à décliner de façon opérationnelle les orientations en cours de définition du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de la Gironde qui devront être arrêtées début 2019. Ayant pour objectif de faciliter l'accès et la continuité des soins et des accompagnements, il participe à la mise en œuvre des missions de la future Plateforme Territoriale d'Appui (PTA). Il s'articulera avec les dynamiques d'actions et les initiatives locales. La définition de la cellule d'appui des situations complexes pourra notamment s'appuyer sur les instances de concertations existantes comme l'Espace Réflexion Santé (Conseil Départemental), le Carrefour social santé jeunes (Mission locale du Libournais) et la cellule de veille (Communauté d'Agglomération du Libournais).



### MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET FINANCIERS :

**Moyen humain :** coordinatrice du CLS pour préparer les instances, réaliser le diagnostic territorial, mettre en œuvre les actions et préparer l'évaluation annuelle.

**Source de financement :** collectivités et ARS



### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais :** Manon LOISON, coordinatrice du Contrat local de santé – [cls@grandlibournais.eu](mailto:cls@grandlibournais.eu) / 05 24 24 00 59



### **PARTENAIRES ASSOCIES :**

Collectivités, ARS, services de psychiatrie du CH, associations d'usagers et des aidants, représentants des habitants, réseau des professionnels de santé, sociaux, médico-sociaux, les services d'Etat (Direction départementale de la cohésion sociale et Direction départementale de la protection judiciaire et de la jeunesse), Education Nationale, représentants de la justice et des services de police et de gendarmerie ...



### **CALENDRIER DE REALISATION :**

Action structurelle à engager tout au long de la durée du CLS. Les échéances de la mise en place du CLSM seront calées sur le calendrier d'élaboration du PTSM.



### **INDICATEURS DE SUIVI :**

Nombre et types de réunions organisées  
Nombre de structures et de partenaires associés  
Bilan annuel des actions menées

## Les chantiers du programme d'actions 2018-2023

### Axe 1 Améliorer les parcours de santé

#### Chantier 1 : Mettre en place la Plateforme territoriale d'appui

Les ruptures de parcours sont souvent liées au manque de coordination entre les professionnels de santé, sanitaire, social et médico-social. La lisibilité de l'offre de soins et des ressources existantes sur le territoire est primordiale pour soutenir les professionnels dans l'accompagnement et la prise en charge des patients/usagers et leur permettre de les orienter vers les dispositifs adéquats.

Objectif visé :

*Informer et orienter les professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de leurs territoires pour répondre aux besoins des patients avec toute la réactivité requise sans distinction d'âge ni de pathologie.*

*Soutenir l'organisation des parcours complexes en coordonnant les interventions des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour du patient.*

## Les chantiers du programme d'actions 2018-2023

### Axe 2 Renforcer l'offre de soins

#### Chantier 2 : Développer des conditions d'exercice attractives pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels

Le renforcement de l'offre de soins sur le territoire est un enjeu majeur pour infléchir sur la désertification médicale, notamment dans les secteurs les plus isolés.

Objectif visé :

*Accompagner le développement des établissements de santé pluriprofessionnels.*

*Etudier les modalités d'actions visant à promouvoir les atouts du territoire et à valoriser la pratique professionnelle en milieu rural.*

*Etudier les recours possibles pour offrir des conditions d'accueil avantageuses aux nouveaux professionnels.*

#### Chantier 3 : Développer une coordination territoriale de santé mutualisée

Plusieurs projets de maisons de santé pluridisciplinaires sont en cours sur le territoire, ils reposent sur l'initiative privée des médecins libéraux et sont également impulsés par les collectivités.

Objectif visé :

*Etudier les modalités de mise en réseau du maillage des MSP et centres de santé existants et futurs, favoriser une implantation cohérente des établissements et rechercher les complémentarités entre les différents projets de santé.*

*Analyser les opportunités de mutualisation d'une ingénierie commune en matière d'accompagnement et de mise en œuvre des projets de santé des établissements.*

## Les chantiers du programme d'actions 2018-2023

### Axe 3 Promouvoir un environnement et des habitudes de vie favorables à la santé

#### Chantier 4 : Développer et structurer l'offre alimentaire de territoire

Des actions existent sur le territoire pour améliorer la qualité de l'approvisionnement des restaurations collectives en produits sains et de qualité. Des initiatives ont émergé pour structurer une dynamique d'acteurs autour de la question alimentaire dans sa globalité (de la production à la distribution).

Objectif visé :

*Soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs ou d'unités de production et travailler autour de la question du foncier agricole.*

*Favoriser les démarches collectives permettant la transformation et/ou la commercialisation des produits locaux en circuits courts.*

*Soutenir la dynamique d'approvisionnement des produits frais et locaux dans les restaurants collectifs.*

*Etudier l'opportunité de s'appuyer sur des cadres stratégiques et opérationnels pour élaborer des actions partenariales tels que la démarche du projet alimentaire de territoire posée par le législateur au niveau national.*

#### Chantier 5 : Structurer le réseau d'acteurs pour lutter contre l'habitat indigne

La problématique de l'habitat indigne relève de la compétence de l'Etat et des collectivités et des stratégies de lutte contre l'habitat indigne sont engagées dans les territoires pour se doter de différents moyens d'action.

Objectif visé :

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

*Etudier l'opportunité de mettre en place une démarche partenariale pour développer des actions communes de lutte contre l'habitat indigne et structurer la prise en charge des situations signalées en s'appuyant notamment sur la plateforme délocalisées de l'arrondissement du Libournais.*

### Chantier 6 : Développer la prévention des addictions aux écrans

L'addiction des écrans est identifiée comme une problématique de santé prégnante, notamment chez les jeunes enfants et les adolescents. Les collectivités mettent en place de façon ponctuelle des actions de prévention.

Objectif visé :

*Préfigurer une action de prévention qui repose sur une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs du territoire qui interviennent dans l'environnement du public ciblé.*

## FICHE DE CADRAGE METHODOLOGIQUE

### Coordination du Contrat local de santé

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

La démarche d'élaboration du programme d'actions du Contrat local de santé a permis de valoriser les dynamiques de travail partenarial existantes et de développer de nouvelles coopérations pour construire des réponses collectives aux problématiques de santé relevées par les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux du territoire. La coordination aura pour objectif de conforter la dynamique d'acteurs, de suivre, de valoriser et de soutenir les professionnels dans la mise en œuvre de leurs actions, de communiquer sur la démarche CLS et enfin d'élaborer un bilan annuel des activités.

Une attention particulière devra être portée à l'articulation de la démarche CLS avec les stratégies du Plan Régional de Santé, du Projet Territorial de Santé Mentale de la Gironde, du Conseil Local de Santé Mentale, des Contrats de ville, du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale etc.

#### ANIMATION ET SUIVI

Le coordonnateur du CLS aura pour mission :

- de mettre en place des outils visant à suivre la mise en œuvre du CLS (tableau de bord, fiche de liaison avec le porteur de l'action etc) pour accompagner la gestion des actions avec les professionnels et créer du lien entre les partenaires;
- d'animer les instances de gouvernance. Le Comité de pilotage se réunira chaque fin d'année pour valider le suivi des actions du CLS et sera sollicité pour toute décision ou orientation en cours de programmation ;
- d'organiser des temps forts. Une réunion sera organisée à mi-parcours chaque année par axe stratégique afin que les professionnels présentent l'avancée de leurs actions. Ces temps d'échange seront également l'opportunité de repérer de nouveaux besoins en matière de santé et de nouveaux projets qui pourraient faire l'objet d'une inscription au CLS pour l'année suivante. Une plénière aura lieu en fin d'année suite au Comité de pilotage pour présenter le rapport d'activité annuel validé ;
- de contribuer à la capitalisation des connaissances des expériences et des savoir-faire ;
- d'assurer une veille des sources de financement mobilisables (communication des appels à projet et des subventions) ;
- d'assurer l'interface entre les signataires et les partenaires du CLS en participant aux dynamiques locales, départementales et régionales dans le cadre des instances de travail animées et des espaces d'échange et de pratiques professionnelles existantes.

#### COMMUNICATION

Les actions du CLS, seront valorisées et diffusées pour permettre une meilleure lisibilité pour les élus, les professionnels et les habitants du territoire. Le coordonnateur aura pour mission :

- d'élaborer des outils et des supports de communication par le biais de différents médias à l'échelle du territoire (newsletter, bulletin municipaux et intercommunaux, diffusion via le site internet du PETR et les sites internet et réseaux sociaux des partenaires etc.)
- de relayer toute information en santé auprès du réseau des professionnels de territoire



## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

Les réunions organisées dans le cadre de l'animation de la démarche participeront également à l'échange d'information entre les partenaires.

La communication des campagnes de santé publique pourra potentiellement être assurée en lien avec l'animatrice en santé publique du Centre Hospitalier de Libourne.

### EVALUATION

Une démarche de veille et d'observation permanente sera fondamentale pour assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation de la démarche. L'évaluation portera aussi bien sur la mise en œuvre des actions des professionnels que sur la dynamique de la démarche elle s'appuiera également sur la mission de l'Observatoire santé développée dans le cadre de l'Axe 2 « Renforcer l'offre de soins ». Elle permettra de renforcer la qualité de mise en œuvre de la politique santé au niveau local en s'assurant de la cohérence avec les objectifs intermédiaires définis dans le CLS. L'évaluation devra s'inscrire dans un dispositif continu et structuré en impliquant l'ensemble des acteurs. L'équipe projet sera mobilisée pour assurer la conduite opérationnelle et le suivi de l'évaluation. Un rapport d'activité annuel sera présenté au Comité de Pilotage pour valider la bonne mise en œuvre du programme d'actions.



#### PORTEUR(S) DE L'ACTION :

PETR du Grand Libournais : Manon LOISON, Coordinatrice du Contrat local de santé –  
cls@grandlibournais.eu / 05 24 24 00 59



#### PARTENAIRES ASSOCIES :

Référent ARS : Nadiège NECKER DE BARBEYRAC, Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale  
Pôle territorial de santé Est, Délégation Départementale de la Gironde –  
nadiège.neckerdebarbeyrac@ars.sante.fr

Les signataires et partenaires du CLS : contribution à la dynamique territoriale des acteurs de santé



#### CALENDRIER DE REALISATION :

Action à engager tout au long de la durée du CLS



#### INDICATEURS DE SUIVI :

Animation :

Nombre et type de réunions organisées par an (Comité de Pilotage, réunion Equipe projet, réunions par axes stratégiques etc.)

Nombre et type de participants aux réunions organisées

Nombre de prises de contacts avec les professionnels pour suivre la mise en œuvre de leur action (réunion, appel téléphonique)

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

Nombre et type d'accompagnements (communication, soutien logistique, mise en réseau) des professionnels dans la mise en œuvre de leur action

### Communication :

Nombre et nature des supports de communication créés pour informer les habitants

Nombre et nature des supports créés pour informer les professionnels

Nombre et nature des informations en santé relayées activement auprès des professionnels

### Evaluation :

Nombre d'indicateurs de suivi relevés pour chaque action des professionnels et les missions d'animation et de communication précédemment présentées

Recueil du niveau d'avancée de mise en œuvre des actions et des freins remontés par les professionnels

Niveau de satisfaction des professionnels concernant la qualité de leur accompagnement dans la réalisation de leur action selon les modalités définies au préalable avec le coordonnateur (questionnaire)

Réalisation du rapport annuel d'activité

## **Remerciement à l'ensemble des partenaires ayant contribué à l'élaboration du programme d'actions du CLS**

Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine

ASSAD Nord Libournais

Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires

Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales

Association des Parents et Amis d'Enfants Inadapté Les Papillons Blancs du Libournais

Association Les Cygnes de Vie - ARRPEJ

Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

Association Rénovation

Association Territoriale et Intégration Nouvelle-Aquitaine

Auberge du Cœur

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde

Centre Communal d'Action Sociale de Castillon-la-Bataille

Centre Communal d'Action Sociale de Coutras

Centre Communal d'Action Sociale de Libourne

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis-de-Pile

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Médard-de-Guizières

Centre d'Aide psychologique du Libournais

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Lien

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie - La Ferme Merlet

Centre Hospitalier de Libourne

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Foyen

Clinique Chirurgicale de Libourne

Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue

Communauté d'Agglomération du Libournais

Communauté de Communes de Castillon-Pujols

Communauté de Communes du Fronsadais

Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais

Communauté de Communes du Pays Foyen

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND LIBOURNAIS 2018-2023

Conseil Départemental de la Gironde  
Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes  
Education nationale  
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées John Talbot  
Etablissement Public Médico-Social Départemental Jean-Elie Jambon  
Gironde Habitat  
Groupement d'Entraide Mutuelle Le Kiosque 12  
Groupement de Coopération Sanitaire et Médico-Social des 2 Rives  
Hôpital à Domicile des Vignes et des Rivières  
Institut Médico-Educatif Château Terrien  
Les Graines de l'espoir  
Les Râteleurs  
Libournais Equipe Prévention et Insertion  
Mairie de Castillon-la-Bataille  
Mairie de Libourne  
Maison de Santé Pluridisciplinaire de Rauzan  
Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins  
dans le champ de l'Autonomie (MAIA) du Libournais  
Mission Locale du Libournais  
Mon Restau Responsable  
Pharmacie de Guîtres  
Place aux jardins  
Pôle Territorial de Solidarité du Libournais  
Prév'en Bus  
Réseau de santé RELISPAL  
Réseau Santé Social Jeunes en Libournais  
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Intervalle Libourne  
Sous-préfecture de Libourne  
Terre de liens Aquitaine  
Union Départementale des Associations Familiales  
Union Nationale des Familles et Amis des personnes Malades  
Unions Régionales des Professionnels de Santé des Chirurgiens-Dentistes, des Masseurs-  
Kinésithérapeutes et des Pharmaciens